

> - 2. Fondements doctrinaux et principes sociaux

- En 1972, la cour juridique a décidé que tous ces textes, à l'exception des documents historiques, étaient à considérer comme des dispositions législatives et non comme une partie intégrante de la constitution et n'étaient pas soumis aux dispositions restrictives (décision de la cour juridique, 9 358) -

Voici deux textes importants pour la foi et la vie dans l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM): Les fondements doctrinaux et les Principes Sociaux. Le texte des fondements doctrinaux situe l'héritage des méthodistes dans la tradition de l'Eglise universelle et indique la spécificité de leur compréhension de la foi. Il présente l'évolution doctrinale et les points particulièrement importants pour les méthodistes. Il fait référence aux confessions de foi et aux Règles Générales. Cette réflexion sur les fondements se termine par le mandat théologique qui donne des lignes directrices pour une théologie dans la tradition méthodiste.

L'autre texte, les Principes Sociaux, parle des questions éthiques et essaie de mettre en évidence les conséquences de la foi chrétienne pour la vie dans le monde d'aujourd'hui. Il a la particularité d'être révisé tous les quatre ans lors de la Conférence Générale (CG), au niveau mondial de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM). Les Principes Sociaux évoquent six domaines importants: le monde naturel, la communauté de vie humaine, la communauté sociale, la communauté économique, la communauté politique et la communauté mondiale. Cette partie se termine par le Credo Social qui est un texte liturgique destiné à l'utilisation dans les cultes. Nous présentons ces textes selon la version originale et de portée mondiale, issue de la Conférence Générale (CG). Deux Conférences Centrales en Europe, celle d'Allemagne et celle du centre et du sud de l'Europe, ont appliqué leur droit d'adaptation. Trois paragraphes des principes sociaux qui contiennent quelques changements plus importants ont été ajoutés en appendice. Nous espérons que cette publication contribuera à une meilleure connaissance de la position officielle de l'Eglise Evangélique Méthodiste autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Eglise et qu'elle suscitera une réflexion sur les grands thèmes de la foi et de la vie chrétiennes.

> 2.1. Notre héritage doctrinal

L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) professe la foi chrétienne selon laquelle Dieu s'est fait homme en Jésus Christ afin de nous sauver. Par le Saint-Esprit, il agit en permanence dans l'histoire de l'humanité. Ayant le Christ comme Seigneur et étant unis à lui par sa grâce, nous avons droit aux prémices du futur royaume de Dieu et nous intercédons dans l'espérance que ce royaume se réalise pleinement sur la terre et dans les cieux. Notre héritage doctrinal et notre mission théologique actuelle ont pour but de mieux saisir les desseins de la souveraineté de Dieu et son amour en Jésus-Christ, au sein d'une société humaine en proie à une crise durable. Nos prédécesseurs dans la foi ont confirmé le message chrétien originel tel qu'on le trouve dans le témoignage apostolique, tout en l'adaptant à leur situation. Leur prédication et leur enseignement, fondés sur la Bible, ont été façonnés par la tradition chrétienne, vivifiés par l'expérience et confirmés par la raison. C'est donc inspirés et motivés par leurs efforts que nous cherchons à proclamer l'évangile du salut dans un monde éprouvé par la misère et en quête d'espérance.

> 2.1.1. Notre héritage universel

En qualité de méthodistes, nous partageons un héritage commun avec les chrétiens de tous les temps et de toutes les nations. Cet héritage repose sur le témoignage apostolique que Jésus-Christ est Sauveur et Seigneur; ce témoignage est la source et la norme de tout enseignement chrétien

digne de ce nom. L'Eglise primitive s'est trouvée confrontée à diverses interprétations du message apostolique. Ainsi, d'éminents théologiens ont cherché à mieux définir l'essence de la foi chrétienne afin d'éviter que l'enseignement chrétien ne s'imprègne d'interprétations erronées.

La fixation du canon biblique et l'acceptation de credo oecuméniques tels que ceux de Nicée et de Chalcédoine -La confession de foi de Nicée-Constantinople remonte au Concile de Nicée (325) et au Concile de Constantinople (381); le Concile de Chalcédoine (451) a formulé, entre autres, le dogme selon lequel Jésus-Christ s'est fait connaître comme vrai homme et vrai Dieu (doctrine de la double nature)- ont été déterminantes pour cette recherche de concordance. De tels credo ont permis de maintenir la pureté du témoignage chrétien; ils ont, en outre, contribué à circonscrire la doctrine chrétienne et à enseigner les fondements essentiels et durables du message chrétien. Ces credo, ainsi que la confession de foi apostolique, constituent les éléments fondamentaux de notre héritage oecuménique.

Les réformateurs des 16^{ème} et 17^{ème} siècles ont élaboré de nouveaux credo et ont tenté de revenir à l'enseignement chrétien primitif afin de redécouvrir l'authentique témoignage biblique. Ces credo ont confirmé la primauté de la Bible. Ils contiennent un enseignement clairement formulé en ce qui concerne des points essentiels tels que la voie du salut, la vie chrétienne et la nature de l'Eglise. De nombreux points de doctrines caractéristiques du protestantisme tels que les professions de foi de l'Eglise d'Angleterre -«**Thirty-nine articles of Religion**», 1563 et 1571- et le catéchisme réformé de Heidelberg -Établi en 1563 comme catéchisme du Palatinat; par sa large diffusion, il est devenu en quelque sorte le pendant réformé du «**Petit catéchisme**» de Luther- ont imprégné la pensée évangélique méthodiste. Certaines Eglises se sont inspirées de diverses doctrines ou d'articles de foi pour leur credo. Bien que revêtant une grande importance, ces catéchismes officiels n'apportèrent pas de réponse à toutes les questions concernant le dogme chrétien. Les fondements doctrinaux provenaient, à l'origine, du vaste ensemble constitué par l'enseignement chrétien et sa pratique. Ce sont les exégètes de l'Eglise qui en ont fait ressortir la pleine signification. Certains de leurs écrits ont servi de points de repère dans le processus de maturation historique de l'Eglise. Certaines prédications, certains exposés, certaines liturgies et certains cantiques ont même atteint une renommée notoire au sein de l'Eglise. Ces documents ont largement et longtemps contribué à l'épanouissement du christianisme. Cependant, l'enseignement chrétien doit rester fidèle au dogme apostolique fondé sur la Bible et dont l'authenticité s'est affirmée dans l'Eglise à travers les siècles.

Christ est le fondement de l'Eglise. L'Eglise ne peut vivre sans une base doctrinale qui explique sa foi en Christ. Elle n'est pas seulement une communauté de personnes qui se rassemble par suite d'un quelconque intérêt. Elle n'est même pas produite par suite de l'intérêt de ses membres, fût ce un intérêt religieux ou chrétien. Elle est différente d'une association qui se crée par décision de ceux qui y adhèrent. L'Eglise est l'oeuvre du Christ. Elle est corps du Christ. Dans la confession de foi, tous les croyants confessent cette Eglise sainte et universelle. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) est une des ramifications de l'arbre qu'est cette Eglise sainte et universelle. Elle n'en est qu'une partie. Elle partage un héritage commun avec l'Eglise universelle et elle a un héritage spécifique, lié à son origine propre. Tous les croyants qui font partie de l'Eglise Evangélique Méthodiste partagent ces deux choses: l'héritage universel et l'héritage spécifique. Ils font partie du corps du Christ et d'une des ramifications spécifiques. Jusqu'au jour où l'Eglise sainte et universelle deviendra une réalité visible, cette «double appartenance» sera inévitable. Chaque croyant sait que l'Eglise est constituée par le Christ au-delà de toute décision individuelle et chaque croyant ne peut que décider de faire partie de l'une de ces ramifications visibles. Ainsi, l'appartenance à l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) relève d'un choix personnel.

> 2.1.2. Convictions chrétiennes fondamentales

Voici en résumé notre héritage chrétien universel:

Nous croyons en Dieu le Père. Nous croyons fermement au mystère de la rédemption en et par Jésus-Christ. Nous professons que, par l'action du Saint-Esprit, l'amour rédempteur de Dieu se manifeste dans la vie personnelle et au sein de la communauté des croyants. Nous considérons que nous sommes une partie de l'Eglise universelle du Christ au sein de laquelle nous devenons semblables au Christ par l'adoration, la proclamation de l'Evangile et le service. Nous reconnaissons que le royaume de Dieu est une réalité présente et future. Nous partageons la conviction que la Bible fait autorité en matière de foi. Nous reconnaissons l'unité de l'Eglise en Jésus-Christ.

Avec les chrétiens d'autres dénominations, nous croyons en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, le Dieu trinitaire. Cette confession de foi est fondée, d'une part, sur la Bible qui témoigne que la Création est l'oeuvre de Dieu et que Dieu a manifesté sa grâce divine de toute éternité, et d'autre part, sur l'attente de l'avènement du royaume de Dieu. L'ordre établi est destiné à assurer le bien-être de toutes les créatures et à rendre possible l'existence de l'homme dans son alliance avec Dieu. Etant nés pécheurs, nous avons cependant rompu l'alliance avec Dieu, nous nous sommes éloignés de lui, nous nous sommes faits du mal et avons blessé notre prochain tout en apportant la désolation dans l'ordre établi dans la nature. Nous avons besoin d'être sauvés. Avec tous les chrétiens, nous croyons fermement au mystère de la rédemption en et par Jésus-Christ. Le point central du message de l'Evangile est constitué par l'incarnation de Dieu en Jésus de Nazareth. La Bible témoigne de l'amour libérateur de Dieu par la vie et l'enseignement de Jésus, sa mort rédemptrice, sa résurrection, son omniprésence au cours des temps, son triomphe sur les puissances du mal et de la mort, la promesse de son retour. Parce que Dieu nous aime d'un amour sincère malgré notre condition de pécheurs, il nous relève, il nous appelle à la repentance, il nous pardonne, il nous accepte par la grâce qu'il nous a offerte en Jésus-Christ et nous donne l'espérance de la vie éternelle. Nous professons que, par l'action du Saint-Esprit, l'amour rédempteur de Dieu se manifeste dans la vie personnelle et au sein de la communauté des croyants. Cette communauté, c'est l'Eglise créée par l'Esprit afin d'apporter le salut aux nations. Par la foi en Jésus-Christ, nous recevons le pardon, sommes réconciliés avec Dieu et devenons peuple de la nouvelle alliance. «Vivre par l'Esprit» implique le recours intensif aux moyens de grâce que sont la prière, le jeûne, la réception des sacrements, l'introspection devant Dieu ainsi que la participation à la vie communautaire de l'Eglise: cultes, mission, service du prochain et témoignage dans le domaine social.

Nous considérons que nous sommes une partie de l'Eglise universelle du Christ au sein de laquelle nous devenons semblables au Christ par l'adoration, la proclamation de l'Evangile et le service. Nous sommes admis dans cette communauté de foi par le baptême et en devenant membre de l'Eglise. Nous recevons la promesse de l'Esprit qui nous transforme et fait de nous des êtres nouveaux. Par la célébration régulière de la sainte-cène, nous bénéficions de la présence du Christ ressuscité et sommes ainsi fortifiés pour le suivre fidèlement. Nous prions et travaillons pour l'avènement du royaume de Dieu et du règne de Dieu sur notre terre tout en nous réjouissant de la promesse de la vie éternelle qui sort victorieuse de la mort et des puissances du mal

Ensemble avec d'autres chrétiens, nous reconnaissons que le royaume de Dieu est une réalité présente et future. L'Eglise est appelée à être le lieu dans lesquelles premiers signes du règne de Dieu sur cette terre sont perçus et reconnus. La puissance salvatrice et renovatrice du règne de Dieu se manifeste partout où des hommes deviennent des êtres nouveaux en Jésus-Christ et où l'enseignement de l'Evangile et la puissance qui en émane sont à l'oeuvre. Mais nous sommes également dans l'attente de la fin des temps, qui surviendra lorsque l'oeuvre de Dieu sera accomplie. Cette perspective nous encourage à agir personnellement et en tant qu'Eglise. Cette espérance nous préserve de la résignation et nous motive à témoigner et à rester au service de Dieu.

Tout comme de nombreuses Eglises chrétiennes, nous partageons la conviction que la Bible fait autorité en matière de foi. Notre profession de foi est fondée sur le fait qu'en notre qualité de pécheurs, nous ne pouvons être justifiés que par la grâce reçue par la foi. De plus, nous sommes pleinement conscients que l'Eglise doit se réformer et se renouveler sans cesse. Nous nous rallions au sacerdoce universel de tous les croyants qui participent à la responsabilité de l'édification de l'Eglise ainsi qu'aux missions et oeuvres de l'Eglise dans le monde.

<<<De l'Ecriture Sainte

Depuis la Réforme, la marque distinctive d'une église évangélique est d'être uniquement fondée sur l'Ecriture Sainte, la grâce et la foi en Christ. Il a déjà été question de la grâce et de la foi. Mais nous n'avons fait jusqu'ici qu'effleurer un point qu'il convient de mentionner expressément: la tradition méthodiste ne reconnaît comme fondement que la Bible, qui est la seule Parole de Dieu. Malgré l'étendue de sa culture et tout en soulignant l'importance de la raison, de la tradition et de l'expérience, John Wesley s'est désigné lui-même comme un «*homme du livre unique*» pour bien montrer par là que tout doit être soumis à l'Ecriture. Une telle prééminence de la Bible figure dans les confessions de foi de l'Eglise anglicane et de l'Eglise Evangélique Méthodiste, où l'on peut lire: «*L'Ecriture Sainte contient tout ce qui est nécessaire au salut; ainsi rien de ce qui ne s'y trouve pas ou rien de ce qu'elle ne peut prouver, ne doit être imposé à quiconque comme confession de foi ou être considéré comme indispensable au salut.*» De même, dans la confession de foi de l'Union Evangélique (Evangelische Gemeinschaft) qui s'est unie en 1969 à l'Eglise Méthodiste, il est dit: «*Nous croyons que l'Ecriture Sainte, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament, révèle la parole divine nécessaire à notre salut. Eclairée par le Saint-Esprit, elle doit être acceptée comme règle de conduite pour la foi. Ce qu'elle ne révèle pas ou qui n'est pas établi par elle, ne peut être déclaré comme confession de foi et enseigné comme indispensable au salut.*» De même, dans la confession de foi de l'Union Evangélique (Evangelische Gemeinschaft) qui s'est unie en 1969 à l'Eglise Méthodiste, il est dit: «*Nous croyons que l'Ecriture Sainte, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament, révèle la parole divine nécessaire à notre salut. Eclairée par le Saint-Esprit, elle doit être acceptée comme règle de conduite pour la foi. Ce qu'elle ne révèle pas ou qui n'est pas établi par elle, ne peut être déclaré comme confession de foi et enseigné comme indispensable au salut.*»

Avec les autres chrétiens, nous reconnaissons l'unité de l'Eglise en Jésus Christ. Ce riche héritage commun de la foi chrétienne s'exprime dans nos cantiques et dans la liturgie de nos cultes. Notre unité est confirmée par les credos et les confessions de foi historiques qui constituent le fondement de la sainte Eglise chrétienne universelle. Elle ressort également des oeuvres communes et des différentes formes de collaboration oecuménique. Issues des racines communes de l'héritage chrétien, les diverses branches de l'Eglise du Christ ont élaboré leurs propres traditions, enrichissant ainsi la connaissance commune. L'engagement oecuménique solennel de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) nous incite à intégrer les points forts de notre doctrine dans celle de la majorité des chrétiens afin qu'elle acquière là, dans un ensemble plus riche, une signification plus grande. Si nous désirons apporter notre contribution à l'édification de l'héritage chrétien, nous devons le faire avec un esprit critique. Ce n'est qu'en qualité de chrétiens unis dans un esprit oecuménique que nous pouvons comprendre le sens de notre héritage particulier et l'approfondir.

> 2.1.3. Héritage particulier de l'Eglise Evangélique Méthodiste

L'Eglise Evangélique Méthodiste a une base doctrinale qui exprime clairement cette «*double appartenance*» : celle qui se prévaut d'un héritage chrétien universel et celle qui se prévaut d'un

héritage spécifiquement méthodiste.

La base doctrinale de l'Eglise Evangélique Méthodiste est en rapport avec l'histoire de notre Eglise qui ne veut ni ne peut cacher son origine dans un mouvement de réveil en Angleterre, à l'intérieur de l'Eglise anglicane. Lorsque les chrétiens appelés «méthodistes» ont formé une église indépendante en Amérique, suite à l'indépendance de ce pays, ils ont reçu une base doctrinale du fondateur de leur mouvement religieux, John Wesley. Comme celui-ci était resté un membre fidèle de son Eglise d'origine, l'Eglise anglicane, il en transmet les principes doctrinaux les plus importants aux méthodistes américains. L'Eglise anglicane utilisait trois éléments pour formuler sa doctrine. Wesley les reprit dans son plan de constitution d'une Eglise en Amérique:

- a) les articles de foi
- b) la liturgie
- c) les sermons.

Quant aux deux premiers éléments, les articles de foi et la liturgie, Wesley se fonda sur les textes de l'Eglise anglicane. Pour le dernier élément, les sermons, Wesley remplaça les prédications officielles de l'Eglise anglicane par son propre recueil de sermons doctrinaux, qui fut déjà largement utilisé parmi les méthodistes. C'est ainsi que procéda Wesley pour donner une base doctrinale à la première Eglise méthodiste naissante. L'actuelle Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) est née d'une union entre plusieurs Eglises de tendance méthodiste qui ont parfois varié ou reformulé cet héritage venu de Wesley.

Les convictions provenant de l'héritage chrétien universel sont complétées par l'héritage particulier du méthodisme. Ce dernier met l'accent sur la « foi pratique », sur la mise en oeuvre du « christianisme authentique » dans la vie des croyants. Les premiers méthodistes n'avaient pas l'intention d'élaborer une nouvelle doctrine, mais d'appeler les gens à vivre l'expérience de la grâce divine qui justifie et sanctifie, de les encourager à suivre Dieu personnellement et au sein d'une communauté, leur permettant ainsi de grandir dans la connaissance et l'amour de Dieu. Les textes doctrinaux du règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste évoquent un ensemble de points dogmatiques qui permet de mieux saisir l'action créatrice, rédemptrice et sanctificatrice de Dieu. Ils soulignent que l'oeuvre salvatrice de la grâce divine ne se limite pas au fait que Dieu nous accepte et nous pardonne. La grâce est également la source de notre croissance spirituelle, de notre sanctification. La grâce sanctifiante nous conduit vers la perfection chrétienne décrite par Wesley comme l'amour envers Dieu et notre prochain. Wesley abordait les questions théologiques en se préoccupant avant tout de leur signification pour la vie des disciples chrétiens. Il a particulièrement insisté sur la mise en pratique de la foi et de l'amour dans la vie chrétienne. C'est ce qui est devenu le signe distinctif des traditions réunies dans l'actuelle Eglise Evangélique Méthodiste.

Le dynamisme de l'héritage théologique portant l'empreinte wesleyenne est dû à l'accent mis sur la «foi pratique», sur la mise en oeuvre du «christianisme authentique» dans la vie des croyants. Le méthodisme n'est pas le fruit d'une dissension théologique, bien que ces dernières aient été nombreuses au cours de son développement historique. Les méthodistes de la première heure se réclamaient des doctrines scripturaires de l'Eglise d'Angleterre telles qu'on les trouve dans les articles de foi, les homélies -Sermons doctrinaux «**Certains Sermons or Homilies Appointed to be Read in Churches**» (1547-1603)- et le «**Book of Common Prayer**» -The Book of Common Prayer (1534/1662)- de l'Eglise d'Angleterre. L'intention des premiers méthodistes n'était pas d'élaborer une nouvelle doctrine, mais d'appeler les gens à vivre l'expérience de la grâce divine qui justifie et qui sanctifie, de les encourager à suivre Dieu personnellement et au sein d'une communauté, leur permettant ainsi de grandir dans la connaissance et l'amour de Dieu. Aussi bien l'Eglise wesleyenne que la «**United Brethren Church**» et l'«**Evangelische Gemeinschaft**» s'efforçaient de «réformer la nation et avant tout l'Eglise en proclamant la sanctification selon l'Evangile à travers

tout le pays». L'orientation prioritaire de Wesley vers la vie pratique apparaît quand on connaît l'importance qu'il accordait au «*chemin du salut selon les Ecritures*» -Cf. J. Wesley, Sermon 43: «*The Scripture Way of Salvation*»-. Il abordait les questions théologiques en se préoccupant avant tout de leur signification pour la vie des disciples chrétiens. Il a particulièrement insisté sur la mise en pratique de la foi et de l'amour dans la vie chrétienne: c'est ce qui est devenu le signe distinctif des traditions réunies dans l'actuelle Eglise Evangélique Méthodiste (EEM). La structure particulière de l'héritage théologique wesleyen tient en un ensemble de points dogmatiques permettant de mieux saisir l'action créatrice, rédemptrice et sanctificatrice de Dieu.

> 2.1.4. Points particuliers de la doctrine wesleyenne

Bien que Wesley, tout comme de nombreux autres chrétiens, ait cru à la grâce, à la justification, à l'assurance du salut et à la sanctification, il liait ces éléments de manière à en dégager clairement les points essentiels permettant de vivre pleinement une vie chrétienne. La tradition de la «**United Brethren Church**», telle qu'elle a particulièrement été relevée avec son arrière-plan réformé par Philipp William Otterbein, contient des points caractéristiques identiques. L'importance primordiale de la grâce imprègne notre compréhension de la vie et de la foi chrétienne. Nous affirmons que la grâce de Dieu se manifeste dans l'ensemble de la Création, même si nous rencontrons partout la souffrance, la violence et le mal. La création parfaite s'accomplit en l'homme, appelé à devenir partenaire dans l'alliance avec Dieu. Il nous a offert dignité et liberté et nous rend responsable de notre vie et de celle du monde.

La révélation de Dieu en Jésus-Christ témoigne de la grandeur de notre véritable condition d'homme. Même le péché avec toutes ses conséquences destructrices sur l'ensemble de la Création n'altère pas le but que Dieu a fixé à notre vie, à savoir la sanctification et le bonheur. La responsabilité pour notre vie n'en est pas diminuée pour autant. Malgré notre condition de pécheurs, nous restons les créatures d'un Dieu juste et miséricordieux; afin de redevenir semblables à l'image de Dieu, nous devons être renouvelés par la grâce divine.

Grâce prévenante

- Nous reconnaissons la grâce prévenante de Dieu, l'amour divin qui enveloppe l'humanité et qui précède chacune de nos actions conscientes. Cette grâce éveille en nous le désir de plaire à Dieu, allume en nous une faible lueur de compréhension de sa volonté et nous laisse entrevoir que nous avons péché contre lui -Cf. J. Wesley, Sermon 85: «*On Working Out Our Own Salvation*»-. La grâce de Dieu éveille également en nous le désir sincère d'être libérés du péché et de la mort et nous pousse à la repentance et à la foi.

Justification et assurance du salut

- Nous croyons que Dieu, dans sa grâce justificatrice, se tourne vers le croyant désireux se convertir, l'accepte avec amour et le rend libre. La théologie wesleyenne précise que l'action de la grâce et du Saint-Esprit peut engendrer, et engendre effectivement, un changement décisif dans le coeur de l'homme. Si nous avons la foi, les péchés nous sont pardonnés par la justification et nous trouvons à nouveau grâce devant Dieu. Ce rétablissement de nos relations avec Dieu en Christ engendre la foi et la confiance: nous naissons à nouveau et, par le Christ, nous devenons de nouvelles créatures. Ce processus de justification et de nouvelle naissance est souvent appelé conversion. Un tel changement peut se produire de manière soudaine et dramatique ou être le fruit d'un développement progressif. Il désigne un nouveau commencement, bien qu'il ne soit qu'une étape d'un processus qui se poursuit. L'expérience chrétienne issue de la conversion s'exprime toujours par la foi animée par l'amour. Notre théologie wesleyenne se fonde sur la promesse biblique selon laquelle nous avons l'assurance de notre salut ici et maintenant, car «l'Esprit lui-même rend témoi-

gnage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu» (Romains 8,16).

Sanctification et perfection

- Nous soulignons que l'oeuvre salvatrice de la grâce divine ne se limite pas au fait que Dieu nous accepte et nous pardonne; elle est également la source de notre croissance spirituelle. La puissance du Saint-Esprit nous permet de croître dans la connaissance et l'amour de Dieu et dans l'amour envers notre prochain. La nouvelle naissance constitue le premier pas vers ce processus de sanctification. La grâce sanctificatrice nous conduit vers la perfection chrétienne décrite par Wesley comme *«l'amour envers Dieu et notre prochain habitant dans nos coeurs»* et par *«le fait de penser comme le Christ et d'agir comme il l'a fait»* - **«A Plain Account of Christian Perfection»**, Works ed. Jackson, Vol. XI, p. 444.

Ce don de la grâce émanant de la puissance et de l'amour de Dieu, cette espérance et cette attente des chrétiens ne s'obtiennent pas par nos propres efforts et ne sont pas limités par notre faiblesse.

Foi et bonnes oeuvres

- La grâce de Dieu et l'action des hommes se reflètent dans les oeuvres dictées par la foi. La grâce de Dieu crée les conditions nécessaires pour répondre à la foi et pour suivre le Christ. La foi est la seule chose indispensable à notre salut. Cependant, les Règles Générales nous rappellent que le salut se manifeste par des bonnes oeuvres. Pour Wesley, la repentance devrait être accompagnée de *«fruits résultant d'une repentance active»* ou d'oeuvres de la foi et de charité. Tant la foi que les bonnes oeuvres font partie d'une théologie de la grâce qui rend compte de toute la vie chrétienne, car elles émanent de *«l'amour de Dieu répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné»* (Romains 5,5).

Mission et service

- Nous soutenons que le salut personnel débouche toujours sur la mission chrétienne et le service dans le monde. Par *«l'union du coeur et de la main»*, nous affirmons que la foi personnelle, le témoignage de l'Evangile et l'action sociale chrétienne s'imbriquent et se soutiennent mutuellement.

John Wesley ne s'est pas contenté d'évangéliser, mais il est venu en aide de bien des manières à beaucoup d'hommes de son temps qui vivaient dans la pauvreté et dans la misère. Son exemple nous encourage et nous stimule encore aujourd'hui. C'est ainsi que l'Eglise Evangélique Méthodiste en Suisse et en France gère diverses maisons de santé et maisons pour personnes âgées (ex. oeuvre Béthesda), un home pour enfants et un centre de réhabilitation pour anciens drogués. L'*«engagement social»* formulé pour la première fois lors de la Conférence Générale de 1908, est un fait important de l'histoire des églises méthodistes. Depuis cette date il n'a cessé d'être adapté aux nouveaux problèmes. Un extrait de la version allemande de 1925 de la discipline d'église, illustre la signification de cet engagement. Il y est spécifié que l'Eglise méthodiste prend fait et cause *«pour la fixation d'un salaire minimum garanti dans chaque corps de métier, pour le paiement du plus haut salaire possible dans chaque secteur d'activité, ainsi que pour l'amélioration progressive de la répartition des produits de l'industrie aux prix les plus accessibles à tous»*. Ces mots expriment clairement qu'il est pris position contre les excès du capitalisme. Sur le continent européen, on a peu ressenti les remous dus aux débats intenses suscités par cette déclaration. Ils influencent encore maintenant, au niveau mondial, les discussions concernant le mouvement œcuménique.

La sanctification selon l'Évangile dépasse la limite de la piété personnelle. L'amour envers Dieu, c'est l'amour du prochain, la passion pour la justice et un engagement pour le renouvellement du monde. Les Règles générales témoignent de cette tradition wesleyenne qui consiste à unir étroitement l'action et la pensée chrétienne. La théologie est au service de la piété, laquelle, de son côté, est le fondement de notre conscience sociale et nous incite à nous engager dans des activités sociales et dans le monde entier, mais toujours en relation avec la toute puissante souveraineté de Dieu.

Croissance et mission de l'Eglise

- Enfin, nous soulignons l'importance de la vie sociale de la communauté chrétienne et le rôle qu'elle joue dans l'épanouissement des individus. Notre expérience personnelle de la foi se nourrit du culte au sein de la communauté.

Pour Wesley, il n'y avait pas d'autre «*religion*» que la «*religion sociale*», pas d'autre «*sanctification*» que la «*sanctification sociale*». Les formes communautaires de la foi dans la tradition wesleyenne ne stimulent pas seulement l'édification personnelle; elles nous préparent pour l'engagement missionnaire et le service du prochain.

Le développement de l'Eglise est le résultat de l'action du Saint-Esprit. En qualité d'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM), nous vivons cette réalité de la «*connexio*» - «*Connexio*», du latin «*cum*», avec et «*nectare*», lier. Exprime la communion formant la structure de base sur laquelle naît, s'édifie et vit la communauté chrétienne- fondée sur la responsabilité que nous éprouvons les uns pour les autres. Ce lien nous unit dans la foi et dans le témoignage rendu dans le monde entier; elle permet à notre foi de devenir active dans l'amour et renforce notre soif de paix et de justice dans le monde.

> 2.1.5. Enseignement et règlement concernant la vie chrétienne

Un des thèmes constants et favoris de la pensée méthodiste, c'est que l'on ne saurait dissocier l'enseignement doctrinal et la pratique quotidiennement vécue. Les méthodistes ont toujours été vivement exhortés à utiliser les moyens de grâce pour maintenir l'unité entre la foi et les bonnes oeuvres, comme Wesley l'a exposé dans son écrit intitulé: «*La nature, le but et les Règles générales de nos 'Sociétés Unies'*» (1743). La mise en relation de la foi avec des actes d'amour marque à l'évidence la piété wesleyenne et le cheminement chrétien. A l'origine, les Règles générales étaient destinées aux membres des communautés méthodistes, lesquelles participaient par ailleurs à la vie sacramentelle de l'Eglise d'Angleterre. Pour être admis comme membre dans ces communautés, il suffisait d'exprimer son «*désir de fuir la colère à venir et d'être sauvé de ses péchés*». Wesley soulignait cependant avec insistance qu'une foi fondée sur l'Évangile doit aller de pair avec un mode de vie non moins fondé sur l'Évangile. Dans ses «*Règles*», il déclare: «*On attend donc de quiconque veut devenir ou demeurer membre de la 'Société' qu'il donne de son désir persévérant d'être sauvé, les preuves suivantes :*

Premièrement: ne pas faire le mal; l'éviter au contraire sous toutes ses apparences.

Deuxièmement: faire le bien; en étant miséricordieux en toute occasion, de toutes les manières, et, pour autant que cela soit possible, envers tous les hommes.

Troisièmement: faire usage de tous les moyens de grâce institués par Dieu.»

Les exemples qu'il cite pour illustrer ces trois règles fondamentales montrent que notre conscience est en mesure de développer des comportements particuliers à partir de considérations générales. L'interaction de ces comportements indique clairement l'origine spirituelle de l'action

éthique. Wesley rejetait toute référence inappropriée à ces règles. Le règlement de l'Eglise n'était pas pour autant aux yeux de Wesley une loi ecclésiastique; il s'agissait, selon lui, d'un guide pour les disciples du Christ. Toujours selon Wesley, la vraie foi consiste à connaître Dieu, manifesté en Jésus-Christ, à avoir une vie de communion avec Dieu par Jésus-Christ et à désirer la justice à laquelle aspirent les vrais croyants -Cf. J. Wesley, Sermon 22: «**Upon our Lord's Sermon on the Mount, Discourse II**»-.

> 2.1.6. Règles générales et principes sociaux

En se fondant sur les principes de l'Évangile, les chrétiens de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) se sont toujours efforcés d'assumer leurs responsabilités face aux problèmes éthiques et spirituels de la société. En soulignant les rapports entre l'enseignement et l'éthique, les Règles Générales se sont révélées comme un signe précoce de prise de conscience sociale dans les communautés méthodistes. Les Principes Sociaux constituent le résumé officiel le plus récent de nos convictions communes, qui, fondées sur la notion chrétienne de justice, doivent nous permettre de résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques. La lutte que les méthodistes ont menée de tout temps contre des maux tels que la contrebande, les condamnations inhumaines, l'esclavage, l'alcoolisme, l'exploitation des enfants, se justifie par notre conviction que la colère de Dieu se dirige contre toute injustice et tout gaspillage. Notre engagement pour la dignité humaine et pour les réformes de la société s'est toujours voulu une réponse à l'appel de Dieu de pratiquer l'amour, la charité et la justice du royaume de Dieu. Nous ne proclamons pas un évangile individuel négligeant l'engagement social; nous ne proclamons pas un évangile social n'incluant pas la conversion personnelle du pécheur. Nous sommes persuadés que la bonne nouvelle de la souveraineté de Dieu jugera les structures sociales marquées par le péché, qu'elle les délivrera et qu'elle les transformera. Le Règlement de l'Eglise et les Règles Générales expriment l'espoir que l'expérience individuelle et la vie communautaire de l'Eglise conduisent à une vie chrétienne concrète. Ces dispositions partent du principe que tous ceux qui trouvent un réconfort spirituel au sein de la communauté des croyants se sentent également responsables envers cette communauté. Se laisser servir sans accepter des responsabilités conduit à la décadence morale. Prendre des responsabilités sans l'appui de la communauté relève de l'inconscience. Une Eglise prompte à punir ses membres n'est pas ouverte à la charité divine; mais une Eglise qui n'a pas le courage de répondre clairement aux défis sociaux et personnels perd son statut d'autorité morale. L'Eglise applique ses principes en tant que communauté par laquelle Dieu poursuit son œuvre «*afin de réconcilier le monde avec lui-même*» (2 Corinthiens 5,19).

> 2.1.7. Conclusion

Tels sont pour les chrétiens de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) les points qui définissent la «*piété pratique*» qui est la mise en œuvre de l'Évangile de Jésus-Christ dans la vie quotidienne des croyants. Plutôt que sur des déclarations doctrinales formelles, ces points reposent sur une foi vivante, un comportement selon l'Évangile manifesté dans la vie d'hommes et de femmes convertis, et une Eglise établie selon la volonté du Christ.

Pour les méthodistes, il est plus important d'appeler les gens à se convertir et de les mener à la connaissance et à l'amour de Dieu que de formuler de nouveaux dogmes. Le point central de l'enseignement wesleyen, qui a marqué notre passé de son empreinte, appartient de plein droit à l'héritage chrétien commun et reste l'un des éléments fondamentaux du message théologique que nous avons à transmettre.

> 2.2. Histoire de notre doctrine

La tradition méthodiste dont se réclame l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) s'inscrit dans un ensemble plus vaste et plus ancien qui est l'héritage fidèle du vrai christianisme primitif. Pour reprendre les propres termes de Wesley: les pionniers de la tradition méthodiste étaient porteurs de «*l'ancienne religion, la religion de la Bible, la religion de l'ensemble de l'Eglise à l'époque où elle était le plus pur*». -Cf. J. Wesley, Sermon 112: «**On Laying the Foundation of the New Chapel**» tenu le 21/04/1777 lors de la pose de la première pierre de la «**New Chapel**» à la London City Road (sermons ed. A. Outler, Vol. 3, p. 585)-. Leur prédication s'enracinait dans le message biblique de ce Dieu d'amour qui s'est donné lui-même et qui s'est révélé en Jésus-Christ.

La vision qu'avait Wesley du cheminement du chrétien qu'il décrit comme le chemin du salut biblique constituait le modèle d'une vie chrétienne fondée sur l'expérience. Les pères spirituels du méthodisme insistaient sur l'infaillibilité des vérités chrétiennes fondamentales et soulignaient l'importance de leur mise en pratique dans la vie des croyants. Cette vision des choses se concrétise dans la compréhension wesleyenne de «*l'esprit œcuménique*» -Cf. J. Wesley, Sermon 39: «*Catholic Spirit*»-. S'il est vrai que les méthodistes se savent liés par certaines vérités chrétiennes fondamentales telles quelles sont expliquées dans l'Evangile et confirmées par l'expérience, ils reconnaissent que d'autres chrétiens ont le droit d'avoir une opinion différente concernant le culte, la structure ecclésiale, la forme du baptême ou la recherche théologique. Ils pensent que de telles différences ne rompent pas le lien de la communion qui unit les chrétiens en Jésus-Christ. D'où la célèbre déclaration de Wesley: «Dans toutes les questions qui ne touchent pas aux racines du christianisme, nous nous en tenons à la règle: penser et laisser penser» -Cf. J. Wesley, «*Les signes distinctifs d'un méthodiste*»-. Tout en s'attachant aux principes de la tolérance religieuse et de la diversité théologique, les méthodistes étaient et sont persuadés qu'il existe un «noyau» de la vérité chrétienne qu'il est possible de définir et qui est à conserver. Pour eux, cette partie essentielle est révélée dans la Bible; elle est éclairée par la tradition, vivifiée par l'expérience personnelle et communautaire et confirmée par la raison. Ils étaient tout à fait conscients du fait que la Parole éternelle de Dieu n'a jamais été exprimée parfaitement par des mots et qu'elle ne le sera jamais. Ils étaient également prêts à affirmer qu'ils considéraient les articles et confessions de foi de l'Eglise primitive comme un sommaire de la vérité chrétienne. Ils étaient cependant attentifs à ne pas en faire la norme absolue de toute vérité ou erreur doctrinale.

Outre les éléments essentiels d'une foi vivante, les méthodistes respectent la diversité d'opinions soutenues par des chrétiens consciencieux. A ce propos, Wesley avait adopté une position maintes fois éprouvée: «*Unité dans l'essentiel, liberté pour ce qui est secondaire et amour en toutes choses*». L'esprit d'amour tient compte des limites de la raison humaine: «*Etre ignorant en beaucoup de choses et se tromper en peu*», constatait Wesley, «*fait partie intégrante de notre condition humaine*». L'essentiel de la vie chrétienne est d'aimer Dieu et notre prochain: l'œuvre salvatrice et sanctifiante du Saint-Esprit nous en donne la force.

> 2.2.1. Fondements de l'enseignement wesleyen en Grande Bretagne

A partir de ces considérations, les méthodistes britanniques de l'époque de Wesley n'ont jamais résumé leur doctrine en une confession de foi que l'on aurait pu utiliser pour mesurer la justesse de leur enseignement. Le méthodisme était un mouvement à l'intérieur de l'Eglise d'Angleterre et Wesley tenait fermement à transmettre les enseignements fidèles à la Parole, tels qu'ils étaient contenus dans les «**Trente-neuf articles de foi**», les homélies, et le «*Book of Common Prayer*» de son Eglise nationale. Bien entendu, la Bible demeurait pour lui l'autorité ultime dans toutes les questions doctrinales. Lorsque le mouvement prit de l'ampleur, Wesley fournit à ses adeptes des sermons imprimés, ainsi qu'un commentaire biblique pour leur instruction doctrinale. Ses «**Sermons**

on **Several Occasions**» -NdT: sermons pour différentes occasions publiés entre 1746 et 1760- développaient ces enseignements, que, comme il disait: «*je chéris et j'enseigne en tant que fondement de la foi véritable.*» En 1755, il publia ses «**Notes explicatives sur le Nouveau Testament**» - «**Explanatory Notes upon the New Testament**»- comme guide de l'exégèse biblique et de l'interprétation doctrinale méthodistes. Des controverses ayant surgi à plusieurs reprises, une norme réglementant la prédication méthodiste s'avéra nécessaire par la suite. En 1763, Wesley publia un «**Model Deed**» -NdT : acte modèle- qui chargeait les administrateurs des chapelles de s'assurer que les prédicateurs en chaire ne proclament aucun autre enseignement que celui contenu dans les notes explicatives de Wesley sur le Nouveau Testament et dans les quatre volumes de sermons. Ces écrits, fondés avant tout sur la Bible et enrichis par les traditions historiques et la foi vivante, représentent aujourd'hui un modèle et une norme pour toute prédication conforme à la tradition méthodiste. Wesley ne publia pas de résumé de la révélation biblique pour les méthodistes britanniques, car il était contenu dans les articles de foi de l'Église d'Angleterre. Les frères Wesley composèrent des chants riches en enseignement et en expérience: ces chants, en particulier ceux de Charles, sont devenus très populaires chez les méthodistes et demeurent en même temps une importante source d'enseignement doctrinal. Par ailleurs, Wesley élaborait différentes règles et principes, comme par exemple les Règles Générales, afin de promouvoir la pratique de la piété personnelle et communautaire qu'il proclamait. En complément à ses écrits, Wesley introduisit le système des conférences, afin d'enseigner et de superviser les prédicateurs méthodistes. Pour assurer la fidélité aux doctrines et règlements du mouvement méthodiste, il publia des procès-verbaux des conférences. Toutes ces publications et structures enrichirent la compréhension wesleyenne de l'Église et de la vie chrétienne.

> 2.2.2. Fondements doctrinaux du méthodisme américain

Tant que les colonies américaines restèrent sous contrôle britannique, les méthodistes continuèrent à faire partie de la communion sacramentelle de l'Église anglicane. Les premières conférences dirigées par des prédicateurs britanniques insistaient sur la fidélité aux principes wesleyens en matière d'organisation et de doctrine. En outre, les prédicateurs stipulaient que les procès-verbaux des conférences britanniques et américaines, ainsi que les sermons et les notes explicatives de Wesley, devaient constituer le fondement de leur doctrine et de leur règlement. Lorsque l'indépendance des États-Unis fut reconnue officiellement en 1783, il devint évident pour Wesley que les méthodistes américains, libérés du contrôle britannique, aussi bien en matière ecclésiastique qu'étatique, formeraient une Église indépendante. C'est pourquoi il mit à disposition des méthodistes américains une liturgie - «**The Sunday Service of the Methodists in North America**»- et une déclaration doctrinale - «**The Articles of Religion**»-. La liturgie était en fait la version abrégée par Wesley du «**Book of Common Prayer**», et les articles de foi, sa révision des 39 articles de l'Église anglicane. Les prédicateurs méthodistes américains, qui se réunirent à Baltimore en décembre 1784, adoptèrent la liturgie et les articles de foi comme contribution à la formation de la nouvelle Église Épiscopale Méthodiste. Cette «**Conférence de Noël**» adopta aussi un recueil de chants que Wesley avait préparé en 1784, ainsi qu'une version légèrement modifiée des Règles générales, pour s'en servir comme d'une présentation de la nature et de l'organisation de l'Église. La majeure partie de la conférence fut consacrée à l'adaptation du «grand procès-verbal britannique» -Large Minutes, 1744-1789- aux conditions américaines. Des éditions ultérieures de ces documents prirent le nom de «**Doctrines et règlement de l'Église épiscopale méthodiste**» (Règlement de l'Église). La transition du «**mouvement**» à l'«**Église**» modifia la fonction des fondements doctrinaux dans le méthodisme américain. Au lieu de décrire des enseignements pour la prédication au sein d'un mouvement, les articles de foi esquissaient désormais des normes fondamentales pour la foi chrétienne dans l'Église, tout en respectant la tradition anglicane. La préface du premier tirage à part des articles de foi déclare: «*Voici les enseignements répandus parmi les*

gens que l'on appelle méthodistes. Ces personnes ne reconnaissent par ailleurs aucune doctrine contraire aux présents articles». On n'exigeait pas des méthodistes américains qu'ils signent les articles de foi, comme le voulait la coutume dans l'Eglise anglicane. Mais ils devaient s'engager (sous peine d'être dénoncés) à maintenir la proclamation de l'Evangile dans les limites déterminées. Pendant plusieurs dizaines d'années, le Règlement de l'Eglise se fonda uniquement sur les articles de foi pour apprécier la justesse de l'enseignement dans les Eglises nouvellement formées: la dénonciation de prédicateurs ou de membres accusés d'enseignements erronés reposait alors sur «la propagation de doctrines contraires à nos articles de foi». L'Eglise protégeait ainsi son intégrité doctrinale des hérésies de l'époque : le socinianisme, l'arianisme et le pélagianisme -Cf. articles I, II, IX-. Les articles de foi n'offraient cependant pas encore de garantie suffisante pour une prédication réellement méthodiste; il y manquait plusieurs éléments wesleyens tels que l'assurance du salut ou la perfection chrétienne. C'est pourquoi les sermons et les notes explicatives de Wesley continuèrent de servir à l'affermissement des fondements traditionnels de la doctrine méthodiste.

La Conférence Générale de 1808 qui a adopté la première constitution de l'Eglise épiscopale méthodiste a explicitement reconnu que les articles de foi précédemment rédigés avaient effectivement valeur de normes doctrinales pour l'Eglise. La première disposition restrictive de la constitution interdisait tout changement, modification ou ajout à ces articles. Elle stipulait en outre qu'aucune nouvelle norme ou règle doctrinale ne pouvait être adoptée si elle était contraire aux «normes établies et en vigueur à ce jour.» Dans la tradition wesleyenne, tout comme aujourd'hui, les sermons et les notes explicatives servaient de modèle à l'interprétation de la doctrine, D'autres documents ont également été utilisés par les méthodistes américains pour enrichir l'enseignement et la prédication méthodiste. Certes, les listes recommandant certaines sources doctrinales se modifiaient d'une génération à l'autre, mais elles contenaient généralement le recueil de chants, les confessions de foi oecuméniques -Il s'agit des confessions de foi de l'Eglise primitive, surtout du Symbole des Apôtres et de la confession de foi de Nicée-Constantinople- et les Règles Générales.

Au début du 19e siècle, ces listes comprenaient généralement «**Checks to Antinomianism**» - NdT : « **Echec à l'antinomianisme** », 1771-1777- de John Fletcher et «**Theological Institutes**» - NdT : «**Enseignement théologique**», 1833- de Richard Watson. A vrai dire, la valeur normative de ces écrits a été confirmée par la tradition plus qu'elle n'a été fondée par l'autorité légiférante de leurs auteurs. Ils devinrent ainsi partie intégrante de l'héritage des méthodistes américains et servirent encore aux générations suivantes. Lors des grands réveils qui eurent lieu au 19e siècle parmi les pionniers de l'Ouest américain, les traditions théologiques européennes perdirent peu à peu de leur influence, La prédication se concentra alors sur «l'expérience chrétienne», résumée essentiellement dans «**la foi salvatrice en Christ**».

Les méthodistes mettaient l'accent sur le libre arbitre, le baptême des enfants et les cultes spontanés, ce qui conduisait à des controverses sans fin avec les presbytériens, les baptistes et les anglicans. Par rapport à l'évangélisation, à l'édification et à la mission, les méthodistes n'accordaient qu'une importance secondaire aux normes doctrinales formelles. De fait, ce sont avant tout les chants wesleyens qui permirent de préserver et de propager l'enseignement de l'Evangile. Vers la fin du 19e siècle, la théologie méthodiste américaine devint foncièrement éclectique et l'on n'accorda plus de valeur particulière aux sources wesleyennes. L'influence des articles de foi subit plusieurs changements. Pendant un certain temps, les mises à jour de la constitution ne touchèrent pas à la première disposition restrictive et il n'était par conséquent pas question d'envisager des modifications aux fondements doctrinaux.

Les articles de foi furent intégrés à l'engagement demandé lors de la réception de membres de l'Eglise Episcopale Méthodiste du Sud. Au début du 20e siècle, cependant, le respect de la doctrine s'affaiblit, l'héritage théologique wesleyen perd de son influence parmi les méthodistes américains et l'importance des articles de foi en tant que fondements doctrinaux constitutionnels de l'Eglise diminue progressivement, d'autant plus que les déclarations du Règlement de l'Eglise concernant les fondements de la doctrine furent modifiées de façon minime, certes, mais signifi-

tive. A la même époque, les théologiens et les dirigeants d'Eglise cherchèrent de nouveaux moyens d'exprimer l'Evangile afin de tenir compte de l'évolution des courants intellectuels. Ils repensèrent également l'engagement social, héritage de la tradition wesleyenne, en l'adaptant à la société urbaine et industrielle naissante. Ils firent prendre conscience de l'omniprésence du mal et de la nécessité de proclamer la «*rédemption sociale*» selon la promesse de l'Evangile. Rien d'étonnant, donc, à ce que des théologies qui prônaient un évangile social aient trouvé dans la tradition méthodiste un sol fertile. Mais ces années apportèrent des controverses éthiques et théologiques au sein du méthodisme, car les nouvelles manières de penser s'opposaient aux thèmes et mentalités traditionnels des deux siècles précédents. Ces dernières décennies, on a assisté à un fort renouveau de l'intérêt pour Wesley et pour les traditions classiques de la pensée chrétienne. Ce renouveau s'inscrit dans une vaste redécouverte de la pensée et de la pratique de la Réforme en Europe et en Amérique. L'héritage du protestantisme resurgit ainsi dans le contexte de notre monde moderne. En Amérique du Nord, le réveil évangélique a encore amplifié cette tendance. Le mouvement œcuménique, pour sa part, a permis une nouvelle appréciation de l'unité, ainsi que de la richesse et de la diversité de l'Eglise du Christ. La lutte des Noirs pour la liberté, le mouvement pour l'égalité des femmes dans l'Eglise et dans la société, ainsi que les revendications pour la libération et la recherche de formes autonomes de vie chrétienne dans l'Eglise ont donné naissance à de nouveaux courants théologiques, partout dans le monde. Le défi pour les méthodistes consiste à identifier les différents éléments de ces mouvements de renouveau qui mènent à une interprétation crédible et fidèle de l'Evangile et de la mission chrétienne pour notre temps. La tâche qui consiste à redéfinir la portée de notre tradition wesleyenne dans le contexte de notre monde contemporain va bien au-delà d'une simple réaffirmation ou d'une reformulation des fondements de notre doctrine, bien que ceux-ci en fassent également partie. L'essentiel de notre tâche est de retrouver et de renouveler, pour la vie et la mission de l'ensemble de l'Eglise d'aujourd'hui, l'héritage doctrinal propre au méthodisme qui fait partie, à juste titre, de l'héritage commun que nous avons en tant que chrétiens.

> 2.2.3. Traditions doctrinales de l'«*Evangelische Gemeinschaft*» et de la «*United Brethren Church*»

Dans l'ensemble, les doctrines de l'«*Evangelische Gemeinschaft*» -«*Evangelical Church*»- de Jakob Albrecht et de la «*United Brethren in Christ*» de Philipp William Otterbein se développent dans le même sens que celles du méthodisme. Les divergences furent causées essentiellement par les différentes traditions ecclésiastiques, venant d'Allemagne et de Hollande, ainsi que du calvinisme modéré du catéchisme de Heidelberg. Dans les communautés germanophones des Etats-Unis, Albrecht et Otterbein considéraient que l'évangélisation était plus importante que les élucubrations théologiques. Bien qu'ils n'aient pas été indifférents aux questions doctrinales, ils insistaient sur la conversion, «**justification par la foi, confirmée par l'expérience de l'assurance du salut**», la nourriture spirituelle, le sacerdoce universel en tant que ministère commun du témoignage chrétien et du service, ainsi que la sanctification parfaite comme objectif de la vie chrétienne. A l'instar de Wesley, ils tenaient à rappeler que la Bible est la source et la norme fondamentales de l'enseignement chrétien. Otterbein enjoignait à ses disciples de «*veiller scrupuleusement à ne prêcher aucun autre enseignement que ceux fondés bibliquement.*» Tout nouveau membre devait «*confesser qu'il acceptait la Bible comme Parole de Dieu*». Ceux qui étaient ordonnés devaient affirmer sans restriction la pleine autorité de la Bible.

A ces affirmations s'ajoutait la conviction que les chrétiens convertis étaient habilités par le Saint-Esprit à lire la Bible avec une pleine connaissance chrétienne. Ils reconnaissaient dans ce principe le guide par excellence de l'interprétation de la Bible. Jakob Albrecht fut mandaté par la conférence de 1807 pour établir une liste d'articles de foi. Mais il mourut avant d'avoir accompli cette tâche.

Georg Müller en assumait alors la responsabilité. Il recommanda à la Conférence de 1809 l'adoption de la traduction allemande des articles de foi méthodistes en y ajoutant un nouvel article, celui «du jugement dernier». La recommandation fut adoptée. Cet acte confirme le choix délibéré des articles de foi méthodistes comme norme doctrinale. L'article ajouté provenait de la «**Confession d'Augsbourg**» -**Confessio Augustana**, 1530, la confession doctrinale luthérienne- et concernait un sujet que les articles de foi de l'Eglise anglicane avaient omis. En 1816, cinq des vingt-six articles originaux furent supprimés. Ces articles polémiques étaient dirigés contre les catholiques romains, les anabaptistes et les sectaires du 16^e siècle. Cette radiation reflète un étonnant esprit de conciliation dans une période marquée par de vives controverses. En 1839, de légères modifications furent apportées au texte de 1816. Il fut décidé que «*en vertu de la constitution, les articles de foi devraient être immuables entre nous.*» Dans les années 1870, une proposition de révision des articles déclencha de vifs débats, mais la Conférence de 1875 rejeta catégoriquement cette proposition. Plus tard, les vingt-et-un articles furent remaniés et réduits à dix-neuf, sans que le contenu ne s'en trouvât modifié pour autant. Ces dix-neuf articles furent repris tels quels lorsque les Eglises fusionnèrent pour former la «**Evangelical United Brethren Church**» en 1946 -En Europe, la fusion n'eut aucune répercussion, car les «**United Brethren in Christ**» avaient déjà adhéré à l'Eglise Episcopale Méthodiste en 1905. A cette époque, l'«**Evangelische Gemeinschaft**» constituait toujours la branche européenne de la «**Evangelical Church**» qui devint «**Evangelical United Brethren Church**» (EUBC)-. En 1813, Christian Newcomer et Christopher Grosch, des collègues d'Otterbein faisant partie de l'«**United Brethren in Christ**», formulèrent un résumé de l'enseignement doctrinal. Les trois premiers paragraphes suivaient l'ordre de la confession de foi apostolique. Les paragraphes quatre et cinq affirmaient la primauté de la Bible et la proclamation universelle de la «**doctrine biblique de la chute de l'homme en Adam et de sa rédemption par Jésus-Christ**». Un autre paragraphe recommandait «*les coutumes établies du baptême et de la commémoration du Seigneur*» et acceptait la possibilité liturgique du lavement des pieds. Lors de la première conférence générale des «**United Brethren in Christ**» (1815), ce document légèrement modifié fut accepté comme confession de foi de cette Eglise. Une autre révision eut lieu en 1841, stipulant qu'aucune nouvelle modification ne serait désormais possible, «*que jamais aucune règle ni ordonnance ne soit décidée qui vise à modifier ou annuler la présente confession de foi*». Toutefois, les débats concernant les changements à apporter au texte subsistèrent. En 1885, une commission de l'Eglise fut chargée «*d'élaborer une formulation de la confession de foi, ainsi qu'une version améliorée des règles fondamentales pour la direction de l'Eglise, qui, à leur avis, seraient mieux adaptées pour garantir dans l'avenir la croissance et l'efficacité de l'évangélisation du monde.*» Il en résulta le projet d'une nouvelle confession de foi dans l'histoire de l'«**United Brethren in Christ**» qui fut d'abord soumis aux membres de l'Eglise, puis à la Conférence Générale de 1889. Tant les membres que la conférence approuvèrent avec une grande majorité cette confession de foi. Elle entra en vigueur suite à une «**proclamation épiscopale**». Cependant, une minorité s'y opposa, arguant qu'il s'agissait d'une violation de la disposition restrictive de 1841. Une division de l'Eglise s'ensuivit, qui conduisit à la création de l'«**United Brethren Church (ancienne constitution)**». La confession de foi de 1889 était plus complète que toutes les précédentes car elle contenait des articles concernant la perte de l'homme, la justification, la nouvelle naissance et l'adoption, la sanctification, le sabbat chrétien et l'accomplissement final. L'article sur la sanctification, bien que bref, reflétait de manière significative la doctrine de la sainteté selon le catéchisme de Heidelberg. La confession de foi de 1889 fut reprise telle quelle lorsque les Eglises fusionnèrent pour former l'«**Evangelical United Brethren Church**» en 1946.

> 2.2.4. La confession de foi de la «Evangelical United Brethren Church»

S'agissant de cette nouvelle Eglise, son Règlement d'Eglise de 1946 comprenait aussi bien les articles de foi de l'«**Evangelische Gemeinschaft**» que la confession de foi de l'«**United Brethren**

in Christ». Douze ans plus tard, en 1958, la Conférence Générale de l'Eglise unifiée autorisa son Conseil des évêques à élaborer une nouvelle confession de foi. Le projet, de nature plus moderne que ses précédents, contenait seize articles. Il fut soumis à la Conférence Générale de 1962 et adopté sans amendement. Dans cette confession de foi, l'article de l'«**Evangelische Gemeinschaft**» concernant «*la pleine sanctification et la perfection chrétienne*» réapparaît avec un accent tout particulier. Cette confession de foi remplaça les deux formulations des confessions de foi précédentes et fut reprise telle quelle en 1968 dans le règlement de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM).

> 2.2.5. Fondements doctrinaux de l'Eglise Evangélique Méthodiste

Dans le plan d'union de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM), la préface aux articles de foi méthodistes et à la confession de foi de l'«**Evangelical United Brethren** » explique que les deux confessions de foi ont été acceptées comme norme doctrinale de la nouvelle Eglise. En outre, il est signalé que les sermons et les notes explicatives de Wesley sont destinés à faire partie des normes établies et en vigueur de notre doctrine, bien que la formulation de la «première disposition restrictive» n'ait jamais été définie formellement. Il déclare également que les articles de foi, la confession de foi et les textes doctrinaux de Wesley (sermons et notes explicatives) «étaient forcément convergents, si ce n'est identiques, dans leurs perspectives doctrinales, et qu'ils ne s'opposaient en aucun cas». Plusieurs décisions successives de la cour juridique vinrent confirmer cette déclaration -Cf. décision de la cour juridique-. Dans ses dispositions restrictives (articles 16 à 20), la constitution de l'Eglise Evangélique Méthodiste reconnaît la validité tant des articles de foi que de la confession de foi qui, en tant que normes doctrinales, ne peuvent être ni révoquées, ni modifiées, ni remplacées. Ainsi l'élaboration de «nouvelles normes ou dispositions doctrinales» reste limitée. En effet, ces dernières doivent, soit être déclarées conformes aux normes en vigueur, soit passer par la procédure complexe d'un amendement constitutionnel. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) a constamment besoin d'un renouvellement de sa doctrine pour garantir un renouveau authentique, une évangélisation féconde et un dialogue oecuménique. Dans ce sens, la redécouverte et la mise à jour de notre héritage doctrinal particulier, provenant à la fois des traditions catholique, évangélique et réformée, sont essentielles -La nécessité de comprendre ces articles à la lumière du contexte historique et de ses tendances apparaît dans la «*déclaration d'intention*» de 1968 consignée dans le «**Book of Resolutions**»-. Cette tâche exige que nous nous appropriions à nouveau nos propres traditions et que, à l'intérieur de l'Eglise comme dans le dialogue oecuménique, nous proposons de nouvelles recherches théologiques. Tous les fidèles membres de l'Eglise sont invités à participer à ces efforts, à s'intéresser réellement à une recherche théologique qui permette de mettre à profit notre héritage pour l'Eglise que nous aspirons à être.

> 2.3. Fondements doctrinaux et Règles Générales

> 2.3.1. Les articles de foi de l'Eglise Méthodiste

-Les articles de foi se fondent sur la version de 1808, lorsque la première disposition restrictive fut instituée (cf. art. 16.1 de la constitution). Cette version a été vérifiée en comparant le texte original de Wesley dans «**The Sunday Service of the Methodists**» (1784)-

Article 1: La foi en la Sainte- Trinité

Il n'y a qu'un seul Dieu, vivant et vrai, éternel, immatériel, d'une puissance, d'une sagesse et d'une bonté infinies, créateur et conservateur de toutes choses visibles et invisibles. Et dans l'uni-

té de cette Divinité il y a trois personnes d'une seule et même substance, puissance et éternité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Article 2: Le Verbe, ou le Fils de Dieu fait véritablement homme

Le Fils, Verbe du Père, le Dieu vrai et éternel, de même substance que lui, a revêtu la nature humaine dans le sein de la vierge Marie. Ainsi se sont unies en une seule personne et pour n'être jamais séparées désormais deux natures entières et parfaites: la Divinité et l'humanité. De là est issu le Christ unique, vrai Dieu et vrai homme. Il a réellement souffert, il a été crucifié, il est mort, il a été enseveli pour accomplir notre réconciliation avec son Père. Il s'est offert en sacrifice, non seulement pour le péché originel, mais aussi pour les péchés actuels des hommes.

Article 3: La résurrection du Christ

Christ est vraiment ressuscité; il a recouvré son corps avec toutes les perfections inhérentes à la nature humaine, il est monté au ciel, il y demeure et il en reviendra pour juger tous les hommes au dernier jour.

Article 4: Le Saint-Esprit

Le Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils, est de la même substance, majesté et gloire que le Père et le Fils, comme eux Dieu vrai et éternel.

Article 5: Valeur suffisante des Saintes Ecritures pour le salut

Les Saintes Ecritures contiennent tout l'enseignement nécessaire au salut. Par conséquent, tout ce qui n'y est pas dit ou ne peut être prouvé par elles ne peut être imposé ni comme article de foi ni comme condition de salut. Par «Saintes Ecritures», nous entendons les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament dont l'autorité n'a jamais été contestée dans l'Eglise. Ces livres canoniques sont: la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, Juges, Ruth, 1 et 2 Samuel, 1 et 2 Rois, 1 et 2 Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste; le Cantique des Cantiques, les quatre grands Prophètes et les douze petits Prophètes. Nous recevons et considérons comme canoniques tous les livres du Nouveau Testament, tels qu'ils sont communément admis.

Article 6: L'Ancien Testament

L'Ancien Testament n'est pas contraire au Nouveau; dans l'un et l'autre, en effet, la vie éternelle est offerte aux hommes par le Christ, seul médiateur entre Dieu et l'homme, parce qu'il est lui-même Dieu et homme, tout à la fois. Aussi ne faut-il pas suivre ceux qui prétendent que les fidèles de l'ancienne alliance n'espéraient qu'en des promesses passagères. Si la loi de Dieu donnée par Moïse touchant les cérémonies et les rites ne régit pas les chrétiens, si les préceptes de la législation mosaïque ne s'imposent pas aux Etats, il n'en est pas moins vrai qu'aucun chrétien n'a le droit de se soustraire à ceux de ces commandements qui ont une portée morale.

Article 7: Le péché originel

Le péché originel ne consiste pas à «marcher sur les traces d'Adam», comme l'enseignent à tort les pélagiens. Il réside dans la corruption innée de tout homme engendré de la postérité d'Adam. En vertu de cette tare, l'homme est extrêmement éloigné de la droiture originelle et enclin par sa nature même à faire le mal continuellement.

Article 8: Le libre arbitre

La condition de l'homme après la chute d'Adam est telle que, livré à ses seules forces et à ses propres œuvres, il ne peut se convertir et arriver à la foi et à l'invocation du nom de Dieu. C'est pourquoi nous n'avons aucun pouvoir de faire de bonnes œuvres agréables à Dieu sans la grâce prévenante de Dieu par Christ, laquelle nous rend capables de bonne volonté et coopère avec nous quand nous avons acquis cette bonne volonté.

Article 9: La justification

Nous ne sommes justifiés devant Dieu que par les mérites de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, par le moyen de la foi et non grâce à nos œuvres ou à nos propres mérites. Cette «justification par la foi seule» est une doctrine des plus salutaires et des plus consolantes.

Article 10: Les bonnes œuvres

Quoique les bonnes œuvres, qui sont les fruits de la foi et suivent la justification, ne puissent effacer nos péchés ni affronter la sévérité des jugements de Dieu, elles sont cependant agréables à Dieu qui les accepte à cause de Christ, parce qu'elles émanent d'une foi sincère et vivante et qu'elles révèlent cette foi avec autant d'évidence qu'un fruit révèle la nature de l'arbre qui le porte.

Article 11 : Les œuvres surrogatoires

On ne peut enseigner sans imposture et impiété qu'il y ait des œuvres surrogatoires, c'est-à-dire des œuvres volontaires à côté, en plus et au-dessus des commandements de Dieu. Par une telle prétention l'on présume rendre à Dieu non seulement ce qu'on lui doit, mais encore, et par pur amour, quelque chose de plus. Christ a dit au contraire expressément: «*Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites: Nous sommes des serviteurs inutiles.*»

Article 12: Le péché après la justification

Tout péché commis volontairement après la justification n'est pas le péché irrémissible contre le Saint-Esprit. Aussi la grâce de la repentance ne doit-elle pas être contestée à ceux qui retombent dans le péché après leur justification. Après avoir reçu le Saint-Esprit, nous pouvons nous départir de la grâce qui nous a été accordée, retomber dans le péché, et par la grâce de Dieu nous relever encore et amender notre vie. Il faut donc condamner l'opinion de ceux qui affirment ne plus pouvoir pécher leur vie durant, et celle de ceux qui nient la possibilité du pardon pour quiconque se repent sincèrement de ses péchés.

Article 13: L'Eglise

L'Eglise visible de Christ est une communauté de fidèles au sein de laquelle la Parole de Dieu est prêchée dans sa pureté, et les sacrements dûment administrés, selon les préceptes de Jésus-Christ.

Article 14: Le purgatoire

Les enseignements de l'Eglise romaine concernant le purgatoire, l'absolution, le culte et l'adoration des images et des reliques, l'invocation des saints, sont de vaines inventions, qui, loin d'avoir quelque fondement dans l'Ecriture Sainte, sont en contradiction avec la Parole de Dieu.

Article 15: Usage d'une langue intelligible dans le culte

Il est nettement contraire à la Parole de Dieu et aux usages de l'Eglise primitive de se servir, pour les prières publiques ou l'administration des sacrements, d'un langage inintelligible aux fidèles.

Article 16: Les sacrements

Les sacrements institués par Christ ne sont pas seulement des signes ou des symboles de la profession de foi chrétienne, mais plutôt des marques certaines de la grâce et de la bienveillance de Dieu à notre égard. Par leur moyen, Dieu opère en nous d'une manière invisible et non seulement fait naître notre foi, mais encore la fortifie et l'affermir. Selon l'Evangile, notre Seigneur Jésus-Christ n'a institué que deux sacrements: le baptême et la sainte-cène. Cinq autres rites que l'on appelle aussi communément des sacrements : la confirmation, la pénitence, l'ordination, le mariage et l'extrême onction, ne doivent pas, selon l'Evangile, être comptés comme tels. Tantôt, en effet, ils constituent une déformation de pratiques apostoliques; tantôt, quoique correspondant à un état de vie autorisé par l'Ecriture, ils ne sauraient être assimilés au baptême et à la sainte-cène, parce que Dieu n'a fixé à leur sujet aucune cérémonie ou aucun signe visible. Les sacrements n'ont pas été institués par Christ pour faire l'objet d'une vaine contemplation ou pour être portés en procession. Ils l'ont été pour que nous en usions comme il convient. Ils n'ont d'effet salutaire que pour ceux qui les reçoivent dignement. Ceux qui les reçoivent indignement attirent sur eux la condamnation selon la parole de saint Paul (1 Corinthiens 11,29).

Article 17: Le baptême

Le baptême n'est pas seulement un acte de profession de foi chrétienne ou un signe qui distingue les croyants des autres; il est aussi le symbole de la régénération ou nouvelle naissance. L'Eglise doit conserver le baptême des enfants.

Article 18: La sainte-cène

La sainte-cène n'est pas seulement un symbole de l'amour que les chrétiens se doivent les uns aux autres. Elle est bien plutôt le sacrement de notre rédemption par la mort de Jésus-Christ, de telle sorte que pour ceux qui communient dignement et avec foi, le pain rompu est une participation véritable au corps de Christ, et de même la coupe de bénédiction est une participation à son sanLa

transsubstantiation, c'est-à-dire le changement de substance du pain et du vin dans la sainte-cène, ne peut être fondée sur l'Écriture Sainte. Tout au contraire, cette doctrine est en contradiction formelle avec la Parole de Dieu; elle détruit la nature du sacrement et elle a été l'occasion de multiples superstitions. Le corps de Christ n'est donné, reçu et mangé dans la sainte-cène que spirituellement et, pour ainsi dire, d'une manière céleste. Et le moyen par lequel le corps de Christ est reçu et mangé, c'est la foi.

Article 19: Les deux espèces

La coupe du Seigneur ne doit pas être refusée aux laïcs, car, selon l'ordre et l'enseignement du Christ, les deux espèces doivent être présentées à tous les chrétiens également.

Article 20: Le sacrifice unique du Christ accompli sur la croix

Le sacrifice du Christ, fait une fois pour toutes, accomplit la rédemption, la propitiation et la satisfaction parfaites pour tous les péchés, originels ou actuels, du monde entier. Et il n'y a pas d'autre satisfaction pour le péché en-dehors de celle-là. Aussi le sacrifice de la messe, dont on dit communément que le prêtre y offre Christ pour les vivants et pour les morts en vue de la rémission de leur peine ou de leur péché, n'est-il qu'une fiction blasphématoire et une dangereuse tromperie.

Article 21: Le mariage des pasteurs

La loi de Dieu n'ordonne nulle part aux pasteurs de faire vœu de célibat. Il leur est loisible, comme à tous les chrétiens, de se marier, s'ils jugent le mariage favorable à leur piété.

Article 22: Les rites et cérémonies de l'Eglise

Il n'est pas nécessaire que les rites et cérémonies cultuelles soient partout les mêmes ou exactement semblables. Ils ont en effet toujours différenciés suivant les pays, les époques, les habitudes et ils peuvent être modifiés à la condition de ne pas devenir contraires à la Parole de Dieu. Mais quiconque, de sa propre autorité, rompt sciemment et délibérément avec les rites et cérémonies de l'Eglise à laquelle il appartient, quand ces rites ne sont pas contraires à la Parole de Dieu et quand ils ont été ratifiés par le consentement général, celui-là doit être repris ouvertement, afin que les autres hésitent à suivre son exemple, comme ayant troublé l'ordre dans l'Eglise et froissé la conscience des faibles dans la foi. Chaque Eglise particulière peut fixer, modifier ou supprimer les rites ou cérémonies cultuelles qu'il lui plaira pourvu que cela concoure à l'édification.

Article 23: Les autorités civiles

Comme toute autorité dépend de Dieu, il est du devoir de tous les chrétiens d'accorder le respect et l'obéissance envers les autorités et les lois du pays dans lequel ils habitent et de se conduire en citoyens artisans de paix.

Article 24: Les biens des chrétiens

Les richesses et les biens des chrétiens n'appartiennent à la communauté ni en droit ni en fait,

comme quelques-uns l'ont faussement prétendu. Mais chacun doit, selon ses moyens, donner libéralement aux pauvres une part de ce qu'il possède.

Article 25: Le serment d'un chrétien

Tout en reconnaissant que notre Seigneur Jésus-Christ et l'apôtre Jacques condamnent les serments vains et téméraires, nous estimons que la religion chrétienne n'interdit pas de prêter serment, à la requête d'un magistrat, dans une question compatible avec la foi et la charité, en conformité avec l'enseignement prophétique, selon la justice, l'équité et la vérité.

> 2.3.2. Les articles de foi de l'«Evangelische Gemeinschaft»

-Ce texte se réfère à l'original en langue anglaise publié dans The Discipline of The Evangelical United Brethren Church (1963)-

Article 1: Dieu

Nous croyons en un seul vrai Dieu, saint et vivant, Esprit éternel, Créateur, Seigneur et conservateur de toutes choses visibles. Il est infini dans sa puissance, sa sagesse, sa justice, sa bonté et son amour. Il règne avec sollicitude et grâce pour le bien et le salut des hommes, à la gloire de son nom. Nous croyons que le Dieu unique se manifeste dans la Trinité: Père, Fils et Saint-Esprit, différents mais inséparables, éternellement un en nature et pouvoir.

Article 2: Jésus-Christ

Nous croyons en Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, en qui la nature divine et la nature humaine sont unies de façon parfaite et inséparables. Il est la Parole éternelle devenue chair, le Fils unique du Père, né de la vierge Marie par la puissance du Saint-Esprit. Il a vécu en serviteur, il a souffert et est mort sur la croix. Il a été enseveli et est ressuscité des morts. Il est monté au ciel pour être auprès du Père d'où il reviendra. Il est l'éternel Sauveur et médiateur qui intercède pour nous et par lequel tous les hommes seront jugés un jour.

Article 3 : Le Saint-Esprit

Nous croyons en l'Esprit Saint, issu du Père et du Fils, les deux ne formant qu'un seul être. Il convainc le monde de péché, de justice et de jugement. Il conduit les hommes par la foi en l'Evangile à entrer dans la communion de l'Eglise. Il console et fortifie les croyants, les remplit de sa puissance et les conduit à la vérité.

Article 4: Les Saintes Ecritures

Nous croyons que les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament révèlent la Parole de Dieu indispensable à notre salut. Avec l'aide du Saint-Esprit, elles doivent être acceptées comme règles et guides de foi et de vie. Ce qu'elles ne révèlent ou ne stipulent pas ne peut être érigé en

article de foi, ni en enseignement indispensable au salut.

Article 5: L'Eglise

Nous croyons que l'Eglise chrétienne est la communauté de tous les vrais croyants qui se placent sous la souveraineté du Christ. Nous croyons qu'elle est une, sainte, apostolique et universelle. Elle est la communauté au sein de laquelle la Parole de Dieu est prêchée par des personnes appelées par Dieu, et où les sacrements sont administrés correctement selon les ordonnances du Christ. Sous l'influence du Saint-Esprit, l'Eglise sert à l'adoration de Dieu, à l'édification des croyants et au salut du monde.

Article 6: Les sacrements

Nous croyons que les sacrements institués par le Christ sont symboles et gages de la confession chrétienne et de l'amour de Dieu envers nous. Ce sont des moyens de grâce, par lesquels Dieu agit en nous de manière invisible, et par lesquels il anime, fortifie et confirme notre foi. Jésus-Christ, notre Seigneur, a instauré deux sacrements, le baptême et la sainte-cène. Nous croyons que le baptême signifie l'entrée dans l'univers de la foi ; qu'il est un symbole de la repentance et de la purification intérieure de tout péché; qu'il est une représentation de la nouvelle naissance en Jésus-Christ et un signe de la qualité de disciple du Christ. Nous croyons que les enfants bénéficient de la réconciliation par Jésus-Christ et qu'en tant qu'héritiers du royaume de Dieu, ils peuvent recevoir le baptême chrétien. Par le baptême, les enfants de parents croyants sont placés sous la responsabilité particulière de l'Eglise. Il conviendra de les éduquer afin qu'ils acceptent le Christ personnellement et qu'ils confirment leur baptême par la confession de la foi. Nous croyons que la sainte-cène est une représentation de notre salut, une commémoration des souffrances et de la mort du Christ, un signe de l'amour et de la solidarité des chrétiens avec le Christ et entre eux. Ceux qui, correctement, dignement et dans la foi mangent le pain rompu et boivent la coupe bénie, participent de manière spirituelle au corps et au sang du Christ, jusqu'à ce qu'il vienne.

Article 7: Le péché et le libre arbitre

Nous croyons que l'homme a perdu sa justice et que, abstraction faite de la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, il est dépourvu de sainteté et incline à la méchanceté. S'il n'est pas né de nouveau, l'homme ne peut pas voir le royaume de Dieu. Par ses propres efforts et sans la grâce divine, l'homme ne peut accomplir des œuvres bonnes, que Dieu puisse agréer et accepter. Cependant nous croyons que l'homme, influencé et rendu capable par le Saint-Esprit est responsable d'exercer en toute liberté sa volonté de faire le bien.

Article 8: Réconciliation par Christ

Nous croyons que Dieu a réconcilié le monde avec lui-même en Christ. Le sacrifice apporté volontairement par le Christ sur la croix est le sacrifice parfait et suffisant pour les péchés du monde entier, sacrifice qui délivre l'homme de tout péché, si bien qu'aucune autre expiation n'est plus exigée.

Article 9: Justification et nouvelle naissance

Nous croyons que nous ne sommes jamais considérés comme justes devant Dieu en raison de nos propres œuvres ou mérites, mais que, par la seule foi en notre Seigneur Jésus-Christ, les pécheurs repentants sont justifiés devant Dieu et considérés comme justes. Nous croyons que la nouvelle naissance est le renouvellement de l'homme en vue de la justice par Jésus-Christ, par la puissance du Saint-Esprit, grâce à laquelle nous participons à la nature divine et faisons l'expérience du renouvellement de la vie. Cette nouvelle naissance réconcilie le croyant avec Dieu et le rend capable de le servir de tout son cœur et de toute sa volonté. Nous croyons qu'en dépit de la nouvelle naissance vécue il est possible d'abandonner la grâce et de retomber dans le péché, et que même dans ce cas nous pouvons encore être renouvelés par la grâce de Dieu pour être justifiés.

Article 10: Bonnes œuvres

Nous croyons que des œuvres bonnes sont les fruits indispensables de la foi et qu'elles suivent la nouvelle naissance. Mais elles ne sont pas capables d'effacer nos péchés ou de détourner le jugement divin. Nous croyons que des œuvres bonnes que Dieu, en Jésus-Christ, peut agréer et accepter, ont leur source dans une foi vraie et vivante, car, par elles, la foi se manifeste de façon visible.

Article 11: Sanctification et perfection chrétienne

Nous croyons que la sanctification est l'œuvre de la grâce divine par la Parole et l'Esprit qui purifient du péché les pensées, les paroles et les actes de ceux qui sont nés de nouveau, et les rendent capables de vivre selon la volonté de Dieu et d'aspirer à la sanctification sans laquelle personne ne verra le Seigneur. L'entière sanctification est un état de parfait amour, de justice et de vraie sainteté que tout croyant né de nouveau peut atteindre par libération de l'emprise du péché, en aimant Dieu de tout son cœur, de tout son esprit et de toutes ses forces, et son prochain comme lui-même. Ce don de la grâce peut être obtenu en cette vie par le moyen de la foi en Jésus-Christ, de façon progressive ou instantanée. Tout enfant de Dieu devrait le rechercher sérieusement. Nous croyons que cette expérience ne délivre ni des faiblesses, de l'ignorance et des erreurs inhérentes à l'être humain, ni de la possibilité de continuer à pécher. Le chrétien doit toujours se garder de l'orgueil spirituel. Il recherchera la victoire sur toute tentation de péché. Il doit suivre entièrement la volonté de Dieu, afin que le péché perde son pouvoir sur lui et qu'il domine le monde, la chair et le diable. Ainsi il maîtrisera ces ennemis avec vigilance par la puissance du Saint-Esprit.

Article 12: Le jugement et la vie future

Nous croyons que tous les hommes, aussi bien aujourd'hui qu'au dernier jour, sont soumis au juste jugement de Jésus-Christ. Nous croyons à la résurrection des morts: les justes pour la vie éternelle et les méchants pour la damnation sans fin.

Article 13: Le service divin public

Nous croyons que le culte est le devoir et le privilège de l'homme qui s'incline en présence de Dieu dans l'adoration, l'humilité et le don de soi. Nous croyons que le service divin est essentiel à la vie de l'Eglise et que la réunion du peuple de Dieu pour un tel culte est nécessaire à la communion des chrétiens et à la croissance spirituelle. Nous croyons que l'ordre du culte ne doit pas être partout le même, mais qu'il peut être adapté par l'Eglise aux circonstances et aux besoins des hommes. Lors du culte, on utilisera une langue et une forme compréhensibles par tous, dans le

sens des Saintes Ecritures, pour l'édification de chacun et en accord avec le règlement de l'Eglise.

Article 14: Le jour du Seigneur

Nous croyons que le jour du Seigneur est institué par Dieu pour le culte personnel et public, pour le repos par la suspension de travaux non indispensables; qu'il devrait être consacré à la croissance spirituelle, à la communion fraternelle et au service chrétien. Il rappelle la résurrection de notre Seigneur et est l'image de notre repos éternel. Le jour du Seigneur est essentiel pour la continuité et pour la croissance de l'Eglise chrétienne. Il contribue aussi, de façon importante, au bien public.

Article 15: Le chrétien et la propriété

Nous croyons que toutes choses appartiennent à Dieu et que la propriété personnelle est un bien légitime et saint, confié par Dieu. Elle doit servir à la pratique de l'amour chrétien et de la générosité, et au soutien de l'œuvre missionnaire de l'Eglise dans le monde. Toute propriété, privée, commune ou publique, sera considérée comme bien confié afin d'être géré de façon responsable sous la souveraineté de Dieu au bénéfice de l'humanité.

Article 16: Les autorités civiles

Nous croyons que les autorités civiles tiennent leurs pouvoirs légitimes du Dieu souverain. Comme chrétiens, nous reconnaissons les autorités, sous la protection desquelles nous vivons. Nous croyons qu'elles doivent agir sur la base des droits de l'homme pour le respect desquels elles sont responsables devant Dieu. Nous croyons que la guerre et l'effusion de sang sont contraires à l'Evangile et à l'Esprit du Christ. Nous croyons qu'il est du devoir des citoyens chrétiens de donner à leur gouvernement respectif force et orientation morales par une vie honnête et pieuse.

> - 2.3.3. Dispositions particulières concernant l'Union de l'Eglise Evangélique Méthodiste en France (UEEM)

SUR LE BAPTEME

Selon les enseignements de la Bible trois «actions» se rejoignent lors du baptême: . celle de Dieu qui offre sa grâce et qui agit par son Esprit, celle de l'Eglise qui annonce et vit l'Evangile et qui baptise, celle du candidat au baptême qui confesse sa foi et exprime son désir d'entrer personnellement dans l'alliance offerte par Dieu à tous les hommes. Dans le cas du baptême des petits enfants ce sont les parents, parrain et marraine qui témoignent de leur foi en la grâce divine offerte à l'enfant. Ils s'engagent, devant Dieu et devant l'église, à instruire l'enfant dans la foi chrétienne, dans l'attente de son acceptation personnelle du salut, condition nécessaire pour devenir un membre responsable de l'Eglise. L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) reconnaît et pratique les deux formes de baptême. Dans les Eglises Evangéliques Méthodistes de France, le baptême des croyants est la pratique usuelle.

Dans les premiers temps du méthodisme une moindre attention fut accordée au baptême, en raison de la priorité donnée à l'évangélisation et à la vie chrétienne. Plus tard, cette question a cependant été prise en considération et discutée avec des chrétiens d'autres Eglises, à la lumière

des affirmations de la Bible. Selon ces enseignements, trois «actions» se rejoignent lors du baptême: - celle de Dieu qui offre sa grâce et qui agit par son Esprit - celle de l'Eglise qui annonce et vit l'Evangile et qui baptise - celle du candidat au baptême qui confesse sa foi et exprime son désir d'entrer personnellement dans l'alliance offerte par Dieu à tous les hommes. Dans le cas du baptême des petits enfants, ce sont les parents, parrain et marraine qui témoignent de leur foi en la grâce divine offerte à l'enfant. Ils s'engagent, devant Dieu et devant l'église, à instruire l'enfant dans la foi chrétienne, dans l'attente de son acceptation personnelle du salut, condition nécessaire pour devenir un membre responsable de l'Eglise. L'Eglise Evangélique Méthodiste reconnaît et pratique les deux formes de baptême. (Dans les Eglises Evangéliques Méthodistes, c'est le baptême des petits enfants qui est le plus souvent pratiqué. Dans les EEM de France, la pratique majoritaire est celle du baptême des croyants adultes.)

La présentation

A la demande des parents, la bénédiction de Dieu est appelée sur les petits enfants qui n'ont pas reçu le baptême, par une cérémonie de «présentation», lors d'un culte. A cette occasion, les parents prennent l'engagement d'élever l'enfant dans la foi chrétienne. Cet acte ne tient pas lieu de baptême.

< - 2.3.4. La liturgie

John Wesley avait également donné une liturgie comme élément de base pour l'Eglise méthodiste naissante en Amérique. Cette liturgie était ici encore un raccourci de la liturgie officiellement en vigueur chez les anglicans, le «Book of Common Prayer». Les cultes et surtout la célébration dominicale des sacrements devaient se faire selon cette tradition. Dans la pratique, les textes liturgiques jouaient un certain rôle dans les cultes dominicaux, mais non dans les réunions quotidiennes d'évangélisation. Les méthodistes américains ont utilisé la liturgie avec une grande flexibilité, afin de l'adapter aux besoins régionaux. En même temps, ils ont essayé de ne pas perdre la continuité avec tous ceux qui ont adoré Dieu dans des siècles antérieurs. L'actuelle liturgie de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) pour les régions francophones de l'Europe contient des liturgies entières pour la célébration des sacrements et pour les actes pastoraux (mariage, service funèbre, etc.) ainsi que des textes liturgiques au choix. Certains d'entre eux, qui se basent sur la grande tradition universelle voisinent avec d'autres, qui sont modernes. Typiquement méthodiste est la liturgie du renouvellement de l'alliance où les membres promettent de renouveler leur consécration à Dieu.

<<<La pensée méthodiste sur la Sainte-Cène n'a pas varié depuis les origines et se trouve d'ailleurs en accord avec les confessions de foi anglicane et réformée qu'elle avait déjà à sa disposition. Ainsi la formulation méthodiste suivante, très caractéristique: «*Le moyen par lequel le corps du Christ est reçu et consommé lors de la Sainte-Cène, c'est la foi*», remonte indubitablement à la confession de l'Eglise anglicane. Ajoutons que l'Eglise chrétienne primitive a fourni à la liturgie méthodiste, pour la présentation du pain, la prière suivante: «*Le corps de notre Seigneur Jésus-Christ a été sacrifié pour toi. Qu'il maintienne ton corps et ton âme pour la vie éternelle.*»

Cette formule se trouve complétée par le texte suivant, emprunté à la liturgie de l'Eglise anglicane qui précise les dispositions dans lesquelles le croyant participe à ce repas: «*Prends et mange ce pain en te rappelant que le Christ est mort pour toi, et réjouis-toi dans ton cœur, avec recon-*

naissance!» En fait, la spécificité méthodiste dans la façon de comprendre la Sainte-Cène, se trouve moins dans la doctrine que dans la pratique. C'est ainsi que dans les églises méthodistes, on pratique la «*Cène ouverte*», à laquelle tous ceux qui désirent renouveler leur communion avec Jésus-Christ sont cordialement invités.

> - 2.3.5. Les sermons et les notes explicatives sur le Nouveau Testament

A côté des articles de foi et de la liturgie, John Wesley a légué des écrits plus spécifiquement méthodistes à l'Eglise méthodiste naissante en Amérique. Ces textes étaient déjà utilisés par les prédicateurs lorsque les méthodistes faisaient encore partie de l'Eglise anglicane. Il s'agissait essentiellement des sermons de référence en matière de doctrine, des notes explicatives sur le Nouveau Testament, des règles générales et des actes de conférences. S'agissant des deux derniers genres d'écrits, ils régissent la vie quotidienne et l'organisation de l'Eglise. Les deux premiers genres d'écrits font partie des documents doctrinaux. Les sermons de référence consistent en un choix de sermons de Wesley que chaque prédicateur devait étudier et qui développe la théologie wesleyenne. Malheureusement, ces sermons de référence ne sont pas tous disponibles en français. Les sermons de Wesley ont été publiés à plusieurs reprises. Une édition complète et annotée des «**sermons de Wesley**» est contenue dans **The Works of John Wesley**, vol. 1-4 (Nashville : Abingdon Press, 1984-87); en langue allemande, les sermons doctrinaux ont été publiés par la Christliches Verlagshaus, Stuttgart: John Wesley, **Die 53 Lehrpredigten** (dès 1986); en français, douze des cinquante-trois sermons ont été édités par les Publications Evangéliques Méthodistes: **La Voie du Salut: Messages de John Wesley** (1986).

Les notes explicatives sur le Nouveau Testament n'ont jamais été traduites en cette langue. Ces notes ne sont disponibles que dans leur version anglaise dans «**The Works of John Wesley**», vol. 5-6, Nashville: Abingdon Press, ainsi que sous le titre John Wesley, Explanatory Notes upon the New Testament, Londres, Epworth Press, 1976.

Dans les régions francophones de l'Europe, l'influence de ces deux documents restait donc limitée à un petit nombre de méthodistes qui avaient eu la possibilité et la volonté de les étudier dans des langues étrangères. Les sermons et les notes explicatives de Wesley font officiellement partie des normes établies pour la doctrine dans l'Eglise Evangélique Méthodiste. Les articles de foi, la confession de foi et ces textes doctrinaux de Wesley sont considérés comme convergents, si ce n'est identiques, dans leurs perspectives doctrinales.

DOCTRINE

> -2.3.5. Les règles Générales de l'Eglise Méthodiste

-Les Règles Générales se réfèrent à la version de 1808 (contemporaine de la cinquième disposition restrictive [cf. article 19 de la constitution]), ainsi qu'aux confirmations exprimées à l'occasion des modifications constitutionnelles de 1848 et 1868-

Les Règles générales issues du mouvement de réveil méthodiste témoignent du sérieux avec lequel les méthodistes ont tenu à mener une vie en accord avec leur foi chrétienne. On ne doit cependant pas les considérer comme le résumé d'une éthique méthodiste, mais comme des conseils particuliers que John Wesley donnait aux membres de ses «**Sociétés Unies**» concernant certains péchés, alors particulièrement répandus et insuffisamment dénoncés par l'Eglise. Les deux documents, c'est-à-dire la Confession de foi et les Règles Générales, portent dans la pensée comme dans l'expression la marque de leur époque. C'est à partir de ce point de vue qu'il faut essayer de les comprendre. (Lorsque dans les Règles Générales et occasionnellement en d'autres endroits est utilisé le terme «**Sociétés Unies**», il s'agit d'un rappel des étapes de l'histoire de notre Eglise).

La nature, le but et les Règles générales de nos «Sociétés Unies»

Vers la fin de l'an 1739, une dizaine de personnes étant profondément convaincues de péché et aspirant ardemment à la rédemption se rendirent chez Wesley, à Londres. Ces personnes, renforcées dès le lendemain de deux ou trois nouveaux venus, voulaient que leur hôte consacrait quelques moments à prier avec elles et qu'il leur enseignât à fuir la colère à venir dont elles se sentaient menacées. Pour consacrer plus de temps à cette œuvre de capitale importance, il leur fixa un jour où tous les intéressés devraient se réunir.

Ce fut le jeudi soir de chaque semaine. Beaucoup d'autres personnes se joignirent à ce petit groupe de fidèles qui s'accrût de jour en jour. Wesley leur donnait les conseils qu'il jugeait le mieux appropriés et les réunions se terminaient toujours par une prière adaptée aux divers besoins exprimés par les personnes assemblées. Telle fut l'origine des «**Sociétés Unies**», d'abord en Europe, puis en Amérique. Ce sont tout simplement «des associations de fidèles qui ont eu les formes de la piété et qui se sont préoccupés d'y trouver la force renouvelante. Ils se sont groupés pour prier,

DOCTRINE

entendre une parole d'exhortation, veiller avec affection les uns sur les autres et s'entraider dans l'œuvre de leur salut.»

Pour mieux s'assurer que chacun travaille vraiment à son salut, chaque société est répartie en groupements plus petits appelés «**classes**», réunissant les membres rapprochés par leur domicile. Chaque classe compte une douzaine de membres, dont l'un est désigné comme chef. Il doit:

1. Visiter chaque membre de sa classe au moins une fois par semaine pour s'informer de ses progrès spirituels, le conseiller, le reprendre, le consoler ou l'exhorter selon les circonstances, et recevoir ses dons pour les pasteurs, l'Eglise et les pauvres.

2. Se rencontrer une fois par semaine avec le pasteur et les membres responsables de la communauté pour: premièrement, communiquer au pasteur le nom des malades ou ceux qui vivent dans le dérèglement et résistent à la répréhension ; deuxièmement, verser aux gérants les contributions volontaires qu'il a reçues dans sa classe pendant la semaine écoulée. Une seule condition préalable est exigée de quiconque demande son admission dans ces «Sociétés Unies» : «le désir de fuir la colère à venir et d'être sauvé de ses péchés». Partout où ce désir est profondément enraciné dans une âme, il se manifeste par des fruits. On attend donc de quiconque veut devenir ou demeurer membre de la «Société» qu'il donne de son désir persévérant d'être sauvé, cette première preuve:

Ne pas faire le mal; l'éviter au contraire sous toutes ses apparences et spécialement sous ses formes les plus courantes, telles que:

- prendre le nom de Dieu en vain ;
- profaner le jour du Seigneur, soit en se livrant à son travail ordinaire, soit en achetant ou en vendant comme les autres jours;
- s'enivrer; acheter ou vendre des boissons alcooliques, en consommer sans nécessité urgente ; - employer ou faire la traite des esclaves;
- quereller, chicaner, frapper, intenter des procès à des frères, rendre le mal pour le mal, l'injure pour l'injure; tromper en achetant ou en vendant;
- acheter ou vendre des marchandises introduites en fraude;
- accorder ou accepter des prêts à un taux usuraire et illégal;
- s'adonner aux conversations peu charitables ou frivoles, et spécialement médire des magistrats et des pasteurs;

DOCTRINE

- faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fit;
- faire ce qu'on sait être contraire à la gloire de Dieu, par exemple:
 - * porter de l'or et des vêtements luxueux;
 - * prendre part à des divertissements inavouables devant le Christ;
 - * chanter des chansons ou lire des livres contraires à la connaissance et à l'amour de Dieu;
 - * user d'indulgence excessive envers soi-même;
 - * s'amasser des trésors sur la terre;
 - * emprunter sans probabilité de rembourser, ou prendre à crédit sans probabilité de pouvoir payer plus tard.

On attend encore de quiconque veut demeurer membre de la « Société » qu'il donne de son désir persévérant d'être sauvé cette deuxième preuve : Faire le bien; en étant miséricordieux en toute occasion, de toutes les manières, et, pour autant que cela soit possible, envers tous les hommes, c'est-à-dire :

- En ce qui concerne le corps: selon les moyens que Dieu accorde, nourrir ceux qui ont faim, vêtir ceux qui sont nus, visiter et secourir les malades ou les prisonniers.

- En ce qui concerne les âmes: instruire, reprendre et exhorter tous ceux avec qui l'on est en relations, méprisant le préjugé en vertu duquel on ne devrait faire le bien que lorsqu'on y est naturellement poussé.

- Faire le bien tout spécialement à l'égard des frères en la foi ou de ceux qui aspirent à le devenir: en leur accordant la préférence dans les affaires, en achetant les uns chez les autres, en s'entraïdant dans les affaires, ce qui est d'autant plus légitime que le monde aime les siens et ceux-là seulement.

- Faire le bien, c'est encore déployer tout son zèle et observer autant que possible les règles de la tempérance, afin que l'Évangile ne soit pas critiqué.

- C'est courir avec persévérance vers le but, renoncer à soi-même et se charger chaque jour de sa croix, supporter l'opprobre du Christ, se laisser traiter comme la balayure et le rebut du monde, et accepter, pour l'amour du Seigneur, d'être accusé faussement par les hommes. On attend enfin de quiconque veut demeurer membre de la « Société » qu'il donne, de son désir persévérant d'être sauvé, cette troisième preuve: Faire usage de tous les moyens de grâce institués par Dieu, à savoir:

- le culte public ;

DOCTRINE

- l'écoute de la Parole, lue ou commentée ;
- la sainte-cène ;
- le culte personnel et le culte de famille ;
- l'étude des Ecritures ;
- le jeûne et l'abstinence.

Telles sont les Règles Générales des «Sociétés Unies» que Dieu lui-même nous enseigne à pratiquer par sa Parole écrite, autorité unique et suffisante pour notre conduite aussi bien que pour notre foi. Toutes ces règles, nous savons que Dieu les grave dans les cœurs vraiment réveillés. Si quelqu'un parmi nous ne les observe pas et prend l'habitude de les transgresser, qu'il soit signalé à ceux qui ont charge de veiller sur cette âme comme devant en rendre compte. Nous l'avertirons de son erreur. Nous le supporterons encore quelque temps. Mais, s'il ne se repent pas, sa place ne sera plus parmi nous. Notre responsabilité à son égard n'est plus engagée.

< -2.3.7. Principes pour un mode de vie responsable

(En prolongement des Règles Générales de John Wesley)

« Qui voudrait vivre dans un but plus modeste que de servir Dieu à notre époque?! »

John Wesley

Préambule:

«Soeurs et frères, puisque Dieu a ainsi manifesté sa bonté pour nous, je vous demande de vous offrir vous-mêmes comme un sacrifice vivant, réservé à Dieu et qui lui est agréable. C'est là le véritable culte que vous lui devez. Ne vous conformez pas aux habitudes de ce monde, mais laissez Dieu vous transformer par un changement complet de votre vie et vos pensées. Vous pourrez alors comprendre ce que Dieu veut: ce qui est bien, ce qui lui est agréable et ce qui est parfait.» (Rom. 12, 1-2) Nous confessons que Dieu a révélé en Jésus-Christ son amour envers tous les hommes et toute sa Création, afin de leur offrir, selon sa justice, la plénitude de la vie et de la paix.

Nous confessons que Dieu a créé l'homme à son image. L'homme est appelé à louer Dieu et à témoigner de son amour, de sa grâce et de sa fidélité de tout son coeur, de toute son âme, par toutes ses pensées et de toute sa force. Nous confessons que le péché rend l'homme incapable de reconnaître Dieu et de Lui faire confiance.

Nous confessons que Dieu lui-même, par l'oeuvre réconciliatrice en Jésus-Christ, a fait de l'homme un être libre et un citoyen de son royaume. Ce royaume est empreint de justice et de paix. Notre

DOCTRINE

témoignage consiste dès lors à dire que l'engagement pour la justice, la paix et la sauvegarde de la Création est un fruit essentiel de la foi et de l'obéissance envers Jésus-Christ.

Un mode de vie conséquent:

Notre confession nous conduit à adopter un mode de vie conséquent. Nous considérons donc qu'il est important

de ne pas faire le mal mais de l'éviter sous toutes ses formes

Je m'engage donc tout particulièrement à:

- traiter les autres de la même manière dont j'aimerais être traité(e) moi-même.
- ne pas abuser du nom de Dieu ou de sa Création, même lorsque je pourrais en tirer des avantages.
 - ne pas sacrifier le Jour du Seigneur, le mien ou celui des autres, sur l'autel du profit.
 - ne pas distribuer de produits qui engendrent la dépendance, ne pas en tirer profit ni être un mauvais exemple en en consommant.
- accueillir l'étranger avec respect et hospitalité ainsi que, chaque fois que cela est possible, dénoncer les comportements xénophobes et racistes comme étant des manifestations d'un égoïsme autodestructeur. éviter les bagarres, les disputes et les rancœur;
- m'abstenir de la fraude fiscale, même partielle.
- ne pas médire ni tenir de propos futiles sur des personnes connues ou inconnues.
- ne pas amasser de biens dont d'autres ont besoin pour survivre.
- ne pas traiter autrui comme un objet destiné à satisfaire mes désirs.
- ne pas faire usage de médias ou de littérature dans lesquels on méprise, humilie ou maltraite des créatures.
 - ne pas céder à la mollesse ni avoir d'inutiles égards envers ma propre personne; ne pas d'abord choisir la «loi du moindre effort» et considérer le renoncement comme une voie possible.
 - ne pas commander de marchandises que je ne suis pas en mesure de payer.
 - ne pas me laisser aller ni encourager d'autres à une attitude de consommation irréfléchie.
 - ne pas imposer ni inviter qui que ce soit à conclure de petits crédits dépassant ses possibilités de remboursement.
 - ne pas vivre au-dessus de mes moyens et éviter de porter atteinte à l'espace vital de toute la Création.

de faire le bien

Je m'engage donc tout particulièrement à:

DOCTRINE

- faire le bien, aider et respecter autrui indépendamment de sa nationalité, de sa race, de sa religion ou de sa culture.
- contribuer à éliminer la faim, la pauvreté, la maladie et la criminalité
- donner à ceux qui sont dans le besoin sans attendre quoi que ce soit en retour.
- confesser ma foi en Jésus-Christ. - encourager mes Soeurs et frères à continuer sur le bon chemin; les exhorter avec affection lorsqu'ils se sont égarés.
- respecter même ceux qui me méprisent, aimer ceux qui me haïssent, soigner ceux qui me tourmentent.
- me réserver suffisamment de temps pour la famille, les amis, les voisins, les gens de tous horizons et toute la Création de Dieu.
- m'engager, dans la mesure de mes moyens, à défendre les droits et la couverture des besoins des hommes et des femmes du monde entier. mettre en pratique la paix du Christ, chaque fois que cela est possible, en tentant de concilier les parties en conflit, en protestant contre toute forme de menace ou de violence militaires et en essayant de vivre la paix telle que Jésus-Christ l'a vécue lui-même.
- traiter les créatures autres que les humaines avec mesure, en prendre soin et leur donner la place que Dieu leur a accordée.

d'utiliser les moyens de grâce

Je m'engage à:

accepter et mettre à profit toute aide que Dieu me propose pour le rencontrer, notamment:

- le culte à l'église, la sainte cène, la prière personnelle et commune.
- la lecture de la Bible, le dialogue avec d'autres chrétiens et l'écoute des conseils qu'ils peuvent me donner.
- le jeûne et l'abstinence.

Par ma signature, je m'engage personnellement. Je sais que ce faisant, je dépends entièrement de la grâce et de l'aide de Dieu. Si, par mon mode de vie chrétien, je peux convaincre d'autres personnes de la bonté de Dieu, j'en rendrai grâce à Dieu seul.

Lieu, Date

Signature

DOCTRINE

Parmi les engagements énumérés ci-dessus, je reconnais qu'il en est que je ne suis pas en mesure d'assumer entièrement, du moins pas pour le moment. Je veux donc les mentionner expressément ci-après:

.....

> 2.4. Notre mandat théologique

La théologie est notre effort de réflexion concernant la grâce de Dieu dans notre vie. En réponse à l'amour du Christ, nous souhaitons une relation plus intime avec «*Celui qui est l'initiateur de la foi et qui la mène à son accomplissement*» (Hébreux 12,2). Notre recherche théologique a pour but d'exprimer la réalité mystérieuse de la présence de Dieu, de sa paix, de sa puissance, et de son amour dans le monde. Car si nous réussissons à mieux formuler la rencontre entre Dieu et l'homme, nous n'en serons que mieux placés pour participer à l'action qu'exerce le Créateur sur l'ensemble des êtres qu'il a créés. Notre mandat théologique ne vise pas seulement à illustrer ou renforcer l'enseignement doctrinal émanant de l'Eglise. Certes, celui-ci nous aide à reconnaître la vérité chrétienne, mais il le fait à travers le perpétuel changement de notre monde. L'examen, le renouvellement, l'élaboration et l'application de nos connaissances théologiques font partie de notre mandat théologique et nous permettent d'exécuter notre vocation «en répandant sur toute la terre la sanctification, selon ce qui est écrit». Ainsi donc, bien que l'Eglise considère son enseignement doctrinal comme un élément fondamental de son identité et qu'elle restreigne tout changement officiel en le soumettant à la procédure constitutionnelle, elle encourage à un sérieux travail de réflexion sur la théologie dans son ensemble. En tant que méthodistes, nous sommes appelés à prendre au sérieux les besoins des individus comme ceux de la société et d'y répondre de manière claire, convaincante et efficace en nous fondant sur la foi chrétienne. La théologie est utile à l'Eglise dans la mesure où elle lui expose les besoins et les défis de l'humanité et où elle interprète l'Evangile pour le monde.

DOCTRINE

> 2.4.1. La nature de notre mandat théologique

La nature de notre mandat théologique Notre mandat théologique est à la fois critique et constructif. Il est critique dans le sens où il nous oblige à examiner différentes expressions de la foi et à nous demander: «*Sont-elles vraies, appropriées, claires, convaincantes, crédibles? Sont-elles basées sur l'amour? Sont-elles pour l'Eglise et pour ses membres un témoignage de foi conforme à l'Évangile, reflétant notre foi vivante, un témoignage authentique et convaincant par rapport à l'expérience et à l'état actuel de la connaissance humaine?*» Notre mandat théologique est constructif parce que chaque génération doit faire preuve de créativité pour s'approprier l'expérience du passé. Chaque génération doit réfléchir à nouveau sur la présence de Dieu, la révélation, le péché, la rédemption, le culte, l'Eglise, la liberté, la justice, la responsabilité morale et d'autres thèmes théologiques importants, afin de mieux comprendre et recevoir les promesses de l'Évangile dans nos temps troublés et incertains. Notre mandat théologique est à la fois individuel et communautaire. Il caractérise le ministère de chaque chrétien individuellement, mais il exige aussi l'engagement de chacun dans l'Eglise, laïc ou ordonné, parce que la mission de l'Eglise est accomplie par tous ceux qui sont appelés à être disciples. Les croyants brûlent d'un ardent désir de comprendre la vérité qui nous est donnée en Jésus-Christ. La réflexion théologique est importante. Elle exige une discipline soutenue dans l'étude, la réflexion et la prière.

Reconnaître une «*vérité simple pour des gens simples*» n'est pas l'apanage des théologiens. Tous les chrétiens sont appelés à la réflexion théologique. Le rôle des érudits est d'aider le peuple de Dieu à accomplir cette vocation.

Notre mandat théologique est communautaire: il se concrétise par un dialogue ouvert aux expériences, à la connaissance, aux traditions de tous les groupements qui font partie de notre Eglise. Le dialogue fait partie de la vie de toute communauté. Il est soutenu et encouragé par les laïcs et les pasteurs, les évêques, les instances dirigeantes, les commissions et les écoles théologiques de l'Eglise. Pour les décisions officielles, les conférences parlent et agissent au nom des méthodistes. Le mode représentatif et conciliant de nos prises de décision ne diminue en rien la part de responsabilité qu'a chaque méthodiste de se faire une opinion théologique claire.

Notre mandat théologique est contextuel et lié à l'incarnation de Jésus dans le monde. Il est fondé sur la suprématie de la révélation personnelle de Dieu en Jésus-Christ. La Parole éternelle

de Dieu est devenue chair à un moment donné et un endroit précis, en s'identifiant totalement à l'humanité. Notre réflexion théologique reçoit ainsi sa force du fait que l'incarnation de Dieu nous concerne réellement et nous pousse à nous impliquer dans la vie quotidienne de l'Eglise et du monde, afin de participer à l'action libératrice et salvatrice de Dieu.

Notre mandat théologique est essentiellement pratique. Il aide chacun dans ses décisions quotidiennes et il est utile à la vie et au travail de l'Eglise. Si les modes de réflexion purement théologiques peuvent apporter une contribution importante à la compréhension théologique, leur véracité se mesure finalement dans la pratique. Il est important pour nous d'intégrer les promesses et les exigences de l'Evangile dans notre vie quotidienne.

La recherche théologique peut clarifier nos pensées en vue de ce que nous avons à dire et à faire. Elle nous oblige à être attentifs au monde qui nous entoure.

La terrible réalité des souffrances humaines, les menaces auxquelles tout être vivant est exposé, les atteintes à la dignité humaine, tout cela fait que nous sommes sans cesse confrontés aux thèmes théologiques fondamentaux: la nature et l'action de Dieu, la relation entre la liberté et la responsabilité humaines, la sauvegarde et l'utilisation rationnelle de la Création.

> 2.4.2. Lignes directrices de la théologie: sources et critères

En tant qu'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM), nous avons l'obligation de rendre un témoignage crédible et authentique de Jésus-Christ, réalité vivante au sein de l'Eglise. Pour ce faire, nous jetons un regard critique sur notre héritage biblique et théologique, car nous voulons rendre, dans notre temps, un témoignage fidèle à la vérité. Cet effort implique une double réflexion: de quelles sources proviennent nos déclarations théologiques et quels sont les critères qui déterminent notre compréhension et notre témoignage? Wesley était persuadé que l'essentiel de la foi chrétienne est révélé dans la Bible, éclairé par la tradition, vivifié par l'expérience personnelle et confirmé par la raison. L'Ecriture prime parce qu'elle révèle la Parole de Dieu «dans la mesure où elle est nécessaire à notre salut». C'est pourquoi, notre mandat théologique, tant dans son aspect critique que constructif, se concentre avant tout sur une étude consciencieuse de la Bible. Pour soutenir son étude de la Bible et approfondir son entendement de la foi, Wesley a puisé dans la tradition chrétienne, en particulier dans les écrits des pères de l'Eglise, dans les confessions de foi oecumé-

DOCTRINE

niques, dans l'enseignement des réformateurs et dans la littérature d'édification contemporaine. La tradition devient ainsi source et mesure d'un témoignage chrétien véritable, bien que son autorité dépende de sa fidélité au message biblique. Le témoignage chrétien, même s'il est fondé sur les Ecritures et transmis par la tradition, reste sans effets, s'il n'est pas compris et assimilé par l'individu. Pour devenir notre témoignage, il doit s'exprimer en termes sensés et refléter notre pensée et notre expérience personnelle. Wesley pensait que pour présenter la foi chrétienne d'une manière convaincante, il était indispensable de faire usage de la raison. Ce n'est qu'ainsi que la Bible devient compréhensible et que son message peut s'étendre à d'autres domaines du savoir. Il cherchait à confirmer le témoignage biblique à la fois par l'expérience vécue, en particulier l'expérience de la conversion et de la sanctification, mais aussi par «le bon sens» acquis au travers de la vie de tous les jours. La conjugaison de ces sources et de ces critères telle qu'elle apparaît dans la théologie de Wesley, constitue un fil conducteur pour le mandat théologique qui nous est confié aujourd'hui, à nous, Eglise Evangélique Méthodiste. Dans l'accomplissement de ce mandat, l'autorité de la Bible prime sur celle de toutes les autres sources théologiques; elle est le témoignage fondamental des origines de notre foi. Mais la réflexion théologique peut également être entreprise à partir de la tradition, de l'expérience ou de l'analyse rationnelle. Ce qui importe avant tout est que les quatre éléments convergent vers une vision à la fois théologique, fidèle et sérieuse. Les connaissances acquises par une étude sérieuse de la Bible et de la tradition, enrichissent notre expérience aujourd'hui. Une réflexion créative et critique nous permet de mieux comprendre la Bible et l'histoire que nous avons en commun avec tous les chrétiens.

> 2.4.2.1. La Bible

Nous partageons avec d'autres chrétiens la conviction que la Bible est la principale source et le critère fondamental de la doctrine chrétienne. Par la Bible, le Christ vivant vient à notre rencontre et nous faisons l'expérience de sa grâce rédemptrice. Nous avons la conviction que Jésus-Christ est la Parole vivante de Dieu au milieu de nous; c'est à Lui que va notre confiance dans la vie et dans la mort. Les auteurs de la Bible, éclairés par le Saint-Esprit, témoignent que le monde est réconcilié avec Dieu par le Christ. De son côté, la Bible témoigne de la manifestation de Dieu dans la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, mais aussi dans l'œuvre créatrice de Dieu, dans la

DOCTRINE

pérégrination d'Israël, et dans la pérennité de l'action du Saint-Esprit dans l'histoire de l'humanité.

En ouvrant nos cœurs et nos esprits à la Parole de Dieu, exprimée sous forme de paroles humaines inspirées par le Saint-Esprit, notre foi naît et grandit, notre compréhension s'approfondit et des possibilités de transformer le monde se révèlent à nous. Pour les chrétiens, la Bible est le canon des Saintes Ecritures, dûment reconnu comme tel par les Conciles Oecuméniques de l'Eglise ancienne. Nos normes doctrinales reconnaissent un canon de 39 livres pour l'Ancien Testament et de 27 livres pour le Nouveau Testament. Elles établissent la Bible comme source de « *tout ce qui est nécessaire et suffisant au salut* », et « *que nous recevons par le Saint-Esprit pour nous guider dans notre foi et dans notre vie.* » -Art. 4 de la confession de foi de l'«**Evangelische Gemeinschaft**».

C'est au sein de la communauté des croyants, instruits par la tradition, que nous pouvons comprendre correctement les Ecritures. Nous interprétons des textes isolés en les étudiant à la lumière du témoignage de la Bible pris dans son ensemble. A cet effet, les études des théologiens et nos connaissances personnelles nous aident, sous la conduite du Saint-Esprit. Ainsi, chaque fois que nous travaillons sur un texte nous tenons compte de ce que nous avons appris au sujet du contexte historique et de l'intention originelle du texte. C'est dans cet esprit que nous prenons en considération les études approfondies concernant les recherches historiques, littéraires et textuelles qui se sont manifestées à notre époque. Elles enrichissent notre compréhension de la Bible. Par une lecture aussi consciencieuse des Ecritures, nous pouvons reconnaître la vérité du message biblique et sa portée pour nos propres vies et pour la vie du monde. La Bible n'est pas seulement la source de notre foi mais encore le critère fondamental qui nous permet de juger la vérité et la fidélité de toute affirmation concernant la foi. Même si nous reconnaissons la primauté de la Bible dans notre réflexion théologique, nos efforts pour saisir sa signification incluent toujours la tradition, l'expérience et la raison. Celles-ci peuvent également, comme la Bible, devenir des outils créatifs du Saint-Esprit au sein de l'Eglise. Ils animent notre foi, ouvrent nos yeux au miracle de l'amour de Dieu et éclairent notre compréhension. Etant donné notre héritage wesleyen, marqué par le caractère catholique et réformé de la chrétienté anglaise, c'est consciemment que pour interpréter la Bible nous utilisons ces trois sources: nous les considérons comme indispensables. Au demeurant, l'étroite relation entre tradition, expérience et raison apparaît dans la Bible elle-même. Les Ecritures témoignent d'une diversité de traditions, dont certaines reflètent les conflits d'interprétation au sein

de John Wesley «*Les marques de la nouvelle naissance*»

de l'héritage judéo-chrétien naissant. Toutefois, dans la Bible, ces traditions sont tellement imbriquées qu'elles laissent apparaître l'unité fondamentale de la révélation de Dieu, telle qu'elle a été reçue et vécue par les hommes, aussi différents soient-ils. De ce fait, les jeunes communautés méthodistes considéraient ces traditions comme le témoignage déterminant de cette révélation. En reconnaissant la corrélation et le caractère indissociable de ces quatre sources fondamentales pour la compréhension théologique, nous ne faisons que suivre un modèle, présent dans le texte biblique lui-même.

> 2.4.2.2. La tradition

Chaque génération ou chaque individu n'a pas à reprendre le mandat théologique depuis son début. La chrétienté ne saute pas du Nouveau Testament aux temps actuels comme s'il n'y avait rien à apprendre de la grande nuée de témoins qui ont vécu entre ces époques. Les chrétiens ont toujours cherché à interpréter la vérité de l'Évangile pour leur temps. Dans cette démarche, la tradition a joué un rôle important de par ses processus, ses formes et son contenu. La transmission et la réception de l'évangile par des hommes vivant dans des régions et des temps différents constituent un élément dynamique de l'histoire chrétienne. Les textes et la pratique nés de circonstances spécifiques forment l'héritage de l'expérience commune des Églises primitives.

Ces traditions se retrouvent dans de nombreuses cultures à travers le monde. Mais l'histoire de la chrétienté comprend aussi un mélange d'ignorance, de zèle dévoyé et de péché. C'est pourquoi, l'Écriture reste la norme de toutes les traditions. La signification fondamentale de la tradition se reflète dans l'histoire de l'Église, dans l'action incessante de l'Esprit de Dieu qui transforme des vies humaines. La tradition représente la constance de la grâce agissante dans et par laquelle vivent tous les chrétiens: l'amour de Dieu qui s'est manifesté et donné en Jésus-Christ. Ainsi comprise, elle va au-delà de l'histoire des différentes traditions. Selon cette acception de la tradition, nous admettons que tous les chrétiens ont une histoire commune. Dans ce contexte, la tradition chrétienne prime sur les Écritures et pourtant la Bible devient le point de mire de toute tradition. Pour accomplir notre mandat, nous, méthodistes, restons ouverts à la richesse que nous offre l'expression et la force de la tradition. Quant à la diversité des traditions particulières, elle constitue une source variée de réflexion et d'expression théologiques. Étant donné le fondement historique de

DOCTRINE

notre héritage doctrinal et l'aspect spécifique de notre vie communautaire, nous, méthodistes, accordons une plus grande importance à certains courants de la tradition. De nos jours nous avons à relever le défi qui nous est lancé par les traditions qui nous viennent du monde entier et qui soulignent les aspects de la compréhension chrétienne générés par les souffrances et les victoires des opprimés. Ces traditions nous permettent de redécouvrir le témoignage biblique de l'engagement de Dieu particulier pour les pauvres, les handicapés, les prisonniers, les opprimés et les exclus de notre société. C'est en eux que nous rencontrons la présence vivante de Jésus-Christ. Ces traditions mettent l'accent sur l'égalité de tous les hommes en Jésus-Christ. Elles soulignent le fait que l'Évangile peut nous libérer, nous faire découvrir la diversité des cultures humaines et en apprécier les valeurs. Elles renforcent notre compréhension traditionnelle selon laquelle justice sociale et salut personnel sont indissociables. Elles nous confortent dans notre engagement pour la paix dans le monde. Un examen critique de ces traditions peut nous amener à reconsidérer les idées que nous nous faisons de Dieu, et à accroître notre confiance en son amour prévenant et à élargir notre perception du «shalom». La tradition sert de mesure à la validité et à la pertinence de la foi dans l'Église, pour autant qu'elle représente un consensus dans la foi. Les diverses traditions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui peuvent comporter des conceptions et points de vue contradictoires sur ce qui est vrai et valable. Nous examinons ces contradictions à la lumière de la Bible et procédons à leur analyse critique en nous référant à la doctrine enseignée par notre Église.

Tout en demeurant ouverts aux nouvelles formes d'identité chrétienne, nous utilisons nos normes doctrinales pour nous situer, veillant à rester fidèles à la foi apostolique. Mais dans le même temps, nous interprétons l'ensemble des nombreuses traditions chrétiennes comme l'histoire même de la grâce de Dieu par laquelle les chrétiens se reconnaissent et s'acceptent réciproquement dans l'amour.

> 2.4.2.3. L'expérience

Notre mandat théologique nous invite à suivre la pratique de Wesley consistant à vérifier si notre expérience personnelle et communautaire confirment la réalité de la grâce de Dieu telle qu'elle est attestée dans la Bible. Notre expérience se vit en corrélation avec les Écritures. Nous lisons la Bible à la lumière des situations et des événements qui nous aident à devenir ce que nous sommes, et

DOCTRINE

nous interprétons nos expériences en nous fondant sur le témoignage biblique. Toute expérience spirituelle influence d'une manière générale l'expérience humaine et à l'inverse toute expérience humaine influence notre compréhension de l'expérience spirituelle. Or, l'expérience est à l'individu ce que la tradition est à l'Église: c'est le fait de s'approprier la grâce de Dieu qui pardonne et qui rend confiant. L'expérience authentifie dans nos vies la vérité révélée par la Bible et éclairée par la tradition, nous permettant ainsi de faire nôtre le témoignage chrétien. Wesley décrivait l'assurance de la foi comme une assurance et confiance certaines en la grâce de Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ et comme l'espérance inébranlable de recevoir toute bonne chose de la main de Dieu. Cette certitude est le don gracieux de Dieu reçu par le témoignage du Saint-Esprit. La «*vie nouvelle en Christ*» est ce que nous, chrétiens méthodistes, entendons lorsque nous parlons de «l'expérience chrétienne». Elle nous donne un regard nouveau pour reconnaître, dans la Bible, la vérité vivante. Elle confirme la valeur du message biblique pour nous aujourd'hui. Elle éclaire notre compréhension de Dieu et de la création et nous enjoint à avoir un jugement éthique qui tienne compte des problèmes et des circonstances. Même si l'expérience chrétienne est avant tout personnelle, elle est également de nature communautaire; en effet, notre mandat théologique est aussi déterminé par l'expérience de l'Église et par l'expérience humaine en général. Dans nos efforts pour comprendre le message biblique, nous sommes amenés à reconnaître que le don de l'amour libérateur de Dieu englobe l'ensemble de la création. Certains aspects de l'expérience humaine mettent notre compréhension théologique à rude épreuve. Nombreux sont les membres du peuple de Dieu qui vivent dans la terreur, la faim, l'isolement et l'avilissement. Une réflexion théologique sérieuse doit aussi prendre en compte l'expérience quotidienne de la naissance et de la mort, de la croissance et de la vie dans la Création ainsi que le contexte plus vaste des interactions sociales. C'est dans la mesure où nous arrivons à intégrer ces expériences que nous apprenons à mieux nous approprier les vérités bibliques et à mieux apprécier la bonne nouvelle du royaume de Dieu.

En tant que source de réflexion théologique, l'expérience, dans sa grande variété, nous stimule, tout comme la tradition, à repenser sans cesse toute la richesse des promesses de l'Évangile. Nous interprétons l'expérience à la lumière de la norme biblique tout comme notre expérience influence notre lecture du message biblique. Dans cette perspective, la Bible reste au centre de nos efforts pour communiquer de manière crédible notre témoignage chrétien.

DOCTRINE

> 2.4.2.4. La raison

Nous reconnaissons que la révélation de Dieu et notre expérience de la grâce de Dieu dépassent continuellement la portée du langage et de la pensée humaine; et pourtant, malgré cela, nous pensons que tout travail théologique sérieux fait appel à la raison. C'est parce que nous sommes des êtres vivants doués de raison que nous:

- lisons et interprétons la Bible,
- réfléchissons à la foi et cherchons à comprendre l'action de Dieu et sa volonté,
- assemblons les éléments qui composent notre témoignage et les communiquons de manière cohérente,
- examinons la compatibilité de notre témoignage avec le message biblique et avec les traditions qui ont transmis ce témoignage.

C'est par notre capacité de réflexion rationnelle que nous intégrons notre témoignage à toute l'étendue des connaissances, expériences et engagements humains. Puisque toute vérité vient de Dieu, les efforts pour discerner les rapports entre révélation et raison, foi et science, grâce et nature s'avèrent utiles pour développer une doctrine crédible et communicable. Il n'y a rien que nous recherchions autant qu'une vue d'ensemble de la réalité qui soit clairement marquée par les promesses et les exigences de l'Evangile, même si nous savons qu'une telle tentative est constamment entravée par les limites et altérations qui caractérisent la pensée humaine.

En nous efforçant néanmoins de comprendre la foi chrétienne par la raison, nous cherchons à saisir, à exprimer et à vivre l'Evangile de telle sorte que cette attitude s'impose aux hommes raisonnables qui désirent connaître et suivre les voies de Dieu. La tradition, l'expérience et la raison sont des ressources indispensables pour notre étude de la Bible et pour toute réflexion théologique, sans que soit nécessairement remise en cause la primauté des Ecritures pour notre foi et notre vie. Ces quatre sources, apportant chacune sa contribution mais ayant finalement une action convergente, nous conduisent, nous, méthodistes, dans notre quête d'un témoignage chrétien vivant et approprié.

DOCTRINE

> 2.4.3. Le défi actuel pour le travail théologique dans l'Eglise

Aux tensions et conflits historiques, qui ne sont pas près d'être résolus, s'ajoutent continuellement de nouveaux objets qui nous poussent à de nouvelles recherches théologiques. Nous sommes quotidiennement confrontés à des problèmes imprévus qui constituent un défi à notre proclamation du règne de Dieu sur toute existence humaine.

Les questions que soulèvent les grandes luttes pour la dignité, la libération et l'accomplissement de l'homme, aspirations inhérentes au plan de Dieu pour sa Création, revêtent une extrême importance. Ces préoccupations sont mises en lumière par des théologies qui expriment le cri des opprimés et la vive indignation de ceux qui prennent part à leur souffrance. Nous sommes confrontés aux dangers des destructions nucléaires, du terrorisme, des guerres, de la pauvreté, de la violence et de l'injustice. Les injustices liées à la race, au sexe, à la classe sociale et à l'âge sont aujourd'hui largement répandues. L'exploitation abusive des ressources naturelles et le mépris du fragile équilibre de notre environnement contredisent notre vocation à sauvegarder la Création de Dieu. Le processus de sécularisation imprègne notre civilisation de haute technologie et gêne la prise de conscience des dimensions spirituelles de la vie. Nous cherchons une réponse chrétienne authentique à ces questions, afin que l'œuvre guérissante et salvatrice de Dieu se manifeste par nos paroles et nos actes. La théologie a trop souvent été utilisée pour cautionner des pratiques injustes. Nous cherchons des réponses conformes à l'Evangile, sans craindre qu'elles soient soumises à la critique.

L'une des richesses de notre Eglise, qui s'est surtout développée au siècle dernier, est sa dimension mondiale. Nous sommes une Eglise dotée d'un héritage théologique particulier, mais cet héritage est partagé par une communauté mondiale. Ainsi notre foi est enrichie par les expériences et les formes d'expression provenant de nombreux pays. Nous approuvons les contributions que les méthodistes des divers groupes ethniques, linguistiques, culturels et nationaux s'offrent mutuellement et apportent à notre Eglise dans son ensemble. Nous nous réjouissons de cet engagement commun, visant une compréhension théologique claire et une expression missionnaire vivante. Les méthodistes, dans leur diversité, se sont toujours efforcés d'aboutir à une compréhension commune de l'Evangile. Nous sommes unis par un héritage commun ainsi que par le désir de participer à l'action créatrice et salvatrice de Dieu.

DOCTRINE

Notre tâche est d'avoir une vision des choses qui nous rassemble en un peuple qui vit et accomplit sa mission. Au nom de Jésus-Christ nous sommes appelés à travailler ensemble avec nos différences, en nous exerçant à la patience et à la tolérance les uns envers les autres. Une telle patience ne résulte ni de l'indifférence à l'égard de la vérité ni d'une tolérance passive de l'erreur mais du fait que nous avouons ne connaître que partiellement les mystères de Dieu et que nul ne peut les sonder sans l'Esprit de Dieu. C'est ainsi que nous continuons à travailler à notre mandat théologique, dans la confiance que le Saint-Esprit nous accordera la sagesse nécessaire pour cheminer avec l'ensemble du peuple de Dieu.

> 2.4.4. L'engagement oecuménique

L'unité chrétienne se fonde sur la conviction théologique selon laquelle nous avons été unis les uns aux autres par le baptême en tant que membres du corps unique du Christ. L'unité chrétienne n'est pas laissée à notre appréciation ; elle est un don qui doit être accepté et vécu. Pour accomplir notre mandat théologique, biblique et pratique de l'unité chrétienne, nous, méthodistes, nous nous engageons sur le plan local, national et mondial, et cela de bien des manières, pour parvenir à une reconnaissance réciproque des Eglises, des membres et des ministères, pour aboutir à une célébration du repas du Seigneur avec tous les membres du peuple de Dieu. Bien que nous reconnaissons que la fidélité à notre propre Eglise est toujours subordonnée à notre vie dans l'Eglise de Jésus-Christ, nous nous réjouissons de la riche expérience des responsables méthodistes telle qu'on peut la constater dans les rassemblements et les consultations d'Eglise, les dialogues inter-ecclésiastiques et dans toutes les autres formes de rencontres oecuméniques qui contribuent à la guérison des Eglises et des nations. Nous reconnaissons que le Saint-Esprit agit parmi nous, rendant notre unité plus manifeste. Dans un même temps, nous avons commencé à dialoguer entre chrétiens et croyants d'autres religions. La Bible nous appelle à être témoins et prochains pour tous les peuples. De telles rencontres exigent de nous une réflexion concernant notre foi et nous invitent à rechercher une orientation pour notre témoignage parmi les hommes d'autres religions. Nous redécouvrons alors que le Dieu qui a agi en Jésus-Christ pour le salut du monde entier est également le Créateur de toute l'humanité, qu'il est seul Dieu «*qui règne sur tous, agit par tous, et demeure en tous*» (Ephésiens 4,6). En tant qu'hommes habitant la même planète et dépendant les uns

DOCTRINE

des autres, nous réalisons qu'il est nécessaire d'analyser notre propre héritage de manière critique et de respecter soigneusement les autres traditions. Dans ces rencontres, notre but n'est pas de réduire nos divergences doctrinales au plus petit dénominateur commun des différentes religions, mais plutôt d'élever ces relations au niveau le plus haut possible de la communion humaine et de la compréhension mutuelle. Avec l'aide de Dieu nous nous engageons ensemble pour le salut, la santé et la paix de toute l'humanité. Par des dialogues empreints de respect et une collaboration pratique, nous confessons notre foi en Jésus-Christ et nous efforçons de faire comprendre clairement comment Jésus-Christ est la vie et l'espérance du monde.

> 2.4.5. Conclusion

La doctrine résulte de la vie de l'Eglise de sa foi, de son culte, de ses structures, de ses confrontations internes et des défis que le monde lui pose, monde qu'elle veut servir. L'évangélisation, le développement de l'Eglise et la mission nécessitent des efforts constants afin de concilier l'expérience authentique, la pensée rationnelle et l'action responsable avec l'intégrité théologique. Un témoignage convaincant pour notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ peut contribuer au renouvellement de notre foi, conduire des personnes à la foi et fortifier l'Eglise afin qu'elle puisse agir pour la guérison et la réconciliation.

Ce témoignage ne peut cependant totalement décrire ou cerner le mystère de Dieu. Même si nous faisons l'expérience que la grâce merveilleuse de Dieu agit en nous et dans les autres, et même si nous nous réjouissons des signes actuels du royaume de Dieu qui vient, chaque nouveau pas que nous faisons nous rend davantage conscients que la réalité de Dieu reste un mystère qui ne peut que nous conduire à l'étonnement et à l'humilité. Mais nous croyons qu'il nous est possible de reconnaître mieux encore ce qui est essentiel à notre participation à l'œuvre salvatrice de Dieu dans ce monde ; nous croyons en la révélation ultime de la justice et de la miséricorde de Dieu. C'est dans cet esprit que nous acceptons notre mandat théologique et nous nous efforçons de mieux comprendre l'amour de Dieu, révélé en Jésus-Christ, afin de le répandre partout. Ce n'est qu'en comprenant toujours mieux qui nous sommes et ce dont le monde a besoin, et en nous référant davantage à notre héritage théologique, que nous serons équipés pour remplir notre vocation de peuple de Dieu.

DOCTRINE

«A celui qui peut, par sa puissance qui agit en nous, faire au-delà, infiniment au-delà de ce que nous demandons et concevons, à lui la gloire dans l'Eglise et en Jésus-Christ, pour toutes les générations, aux siècles des siècles. Amen.» (Ephésiens 3,20-21).